



FEADER-LEADER EN BAIE DU MONT- SAINT-MICHEL

Dossier de candidature



... DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE
Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol

PRÉSENTÉ À
Région Normandie

PRÉSENTÉ PAR
PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-
Michel pour Mont-Saint-Michel
Normandie, Granville Terre et Mer et
Villedieu Intercom



SOMMAIRE

I. Présentation du territoire et des enjeux identifiés	3
1. Le territoire Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel	3
2. Les chiffres clés.....	3
3. Diagnostic synthétique du territoire.....	4
II. Axes et objectifs de la stratégie locale de dÉveloppement.....	7
1. méthode pour établir la stratégie	7
2. La stratégie Leader retenue.....	12
3. Le Plan de financement prévisionnel.....	17
III. Fiches- action	19
IV. Suivi, mise en œuvre et évaluation de la stratégie	31
V. Annexes.....	32
Annexe 1 – Liste des communes concernées.....	32
Annexe 2 – Délibération du PETR	32
Annexe 3 – Délibérations des EPCI.....	41
Annexe 4 – Lettres de soutien	45
Annexe 5 - Evaluation	48
Annexe 6 - Diagnostic.....	49
Annexe 7 – Grille de sélection	55
Annexe 8 - Liste des principales réunions de concertation.....	58
Annexe 9 – Armature territoriale du SCoT.....	59

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES ENJEUX IDENTIFIES

1. LE TERRITOIRE SUD-MANCHE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Depuis janvier 2017, le territoire Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (Superficie 2 121 km², et 147 587 habitants (2019) pour une densité moyenne de 69.5 habitants/km²) rassemble les trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

- La communauté de communes de Granville Terre & Mer (282,80 km², 32 communes et 44 328 habitants)
- La communauté de communes de Villedieu Intercom (293,90 km², 27 communes et 15 646 habitants)
- La communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (1 543,90 km², 95 communes et 87 613 habitants).



Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel (P.E.T.R.) regroupe aujourd'hui les trois EPCI du Sud-Manche (listés plus haut), soit un territoire de 147 587 habitants, 154 communes (chiffres 2019).

Le P.E.T.R. est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale LEADER proposée.

2. LES CHIFFRES CLES

Superficie	2 120,60 km ²
Nombre de communes	154
Nombre de communes < 1000 habitants	119 (77,2%)
Nombre de communes rurales selon l'INSEE	146 (94,8%)
Population au 1 ^{er} janvier 2019 (sans double compte)	147 587 habitants
Évolution de la population 2009-2019	+0,62%
Indice jeunesse (Nombre des -20 ans / Nombre des plus de 60 ans)	
Densité	69,59 habitants / km ²
Nombre d'actifs 2019 habitant le territoire	61 767 actifs
Nombre d'emplois 2019 sur le territoire	56 105 emplois
Dont agriculture	7,7%
Dont industrie	17,3%
Dont construction	8,3%
Dont commerce transports services	36,2%
Dont Administration, santé, action sociale, enseignement	30,5%
Taux de chômage des actifs 15-64 ans 2019	9,95 %
Nombre de logements 2019	94 889 logements
Dont résidences principales	73%
Dont résidences secondaires	17%
Dont logements vacants	10%

3. DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE

→ Analyse AFOM

Organisation – Structuration territoriale-démographie	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un littoral attractif où se concentrent les principaux pôles et tirant profit des axes de transports majeurs - Un maillage de villes moyennes attractives sur le territoire - Un dynamisme fondé principalement sur l'apport migratoire qui compense un solde naturel négatif <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une reprise démographique générale même s'il existe des disparités selon les territoires. - Une armature urbaine définie par le SCoT et une stratégie de développement choisie pour ses effets de renforcement de l'armature et de structuration du territoire - Développement des aires de co-voiturage - Développement des modes doux de mobilités 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une densité inégalement répartie sur le territoire - Une concentration des aménités (services, emplois, qualités paysagères littorales ...) sur les pôles de Granville et Avranches - Un enclavement de l'Est du territoire, peu relié à l'A84 et peu irrigué par le rayonnement des villes principales - Une partie sud-ouest du territoire plus rurale. - Près de 40% de retraités. - Une forte dépendance à la voiture individuelle <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54,4% de plus de 45 ans laissent présager un vieillissement de la population dans les années à venir. - Une concurrence pour l'espace entre les différents usages (résidentiel, agricole, naturel, économique...)
Habitat / Logement / Patrimoine/ Urbanisme	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une croissance de la population qui justifie un marché du logement relativement dynamique - Un tropisme côtier qui renforce cette dynamique - Des ensembles bâtis présentant des caractéristiques architecturales locales <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie portée par le SCoT, relayée par les PLUI et PLH, pour ajuster le développement de l'offre de logements aux besoins réels de la population 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ménages de plus en plus petits et des logements pas forcément adaptés aux besoins réels. - Une offre de logement inadaptée aux évolutions sociales (décohabitation, vieillissement...) caractérisée par un taux de vacance qui augmente dans les zones les plus rurales - Des logements très majoritairement anciens et énergivores (dégradation, performance énergétique faible) - Un parc de logements sociaux insuffisant, concentré dans les zones urbaines - Des aménagements urbains récents parfois peu qualitatifs en matière d'identité architecturale - Aménagements de zones commerciales qui dégradent le paysage et prennent sur les zones agricoles - Abandon des centres-villes <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement de la population (nouveaux besoins) - Une disparité géographique du coût du logement qui s'accroît, notamment littorale (pression des résidences secondaires), aggravant les déséquilibres sociaux et l'absence de mixité - La précarité énergétique, fortement liée au logement
Services / Commerces / Équipements	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une structuration des services à l'échelle des anciens bourgs ruraux cantonaux, - Une bonne distribution territoriale des collèges et lycées - Des équipements hospitaliers structurants et plusieurs Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires - Un organisme de formation et des points numériques multiservices implantés sur le territoire - Une offre commerciale de proximité importante <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et logistique du SCoT qui va maintenir l'équilibre entre Grande Distribution et petits commerces de proximité - Développement de la silver-Economy - Chalandise apportée par la fréquentation touristique 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une disparité d'accès au numérique avec un certain nombre de « zones blanches » sources de fracture numérique - Un équilibre zones commerciales et commerces de proximité toujours fragile, à bien encadrer - Une offre de services fragilisée par la répartition de la population <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des dynamiques de revitalisation toujours difficiles et coûteuses à mener - Un vieillissement de la population qui va obliger une diversification de services renforcée et adaptée (nouveaux besoins) - La désertification médicale en milieu rural - La fracture numérique entre les zones rurales et urbaines
Sports / Culture	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux d'équipements sportifs et culturels relativement satisfaisant et bien réparti - Une animation dynamique et des événements marquant le caractère fédérateur de l'identité normande <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique plus structurée pour la culture et le sport 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une insuffisance d'équipements phares - Des initiatives de portée très « locale », de faible rayonnement et peu connues à l'échelle du territoire <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité des choix budgétaires des collectivités

Développement économique / artisanat / Industries	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu d'activités et une offre d'emploi très diversifiée et très complète (agriculture + industrie + construction + commerces + services + tertiaires + administration) - Une économie productive forte avec une dynamique certaine de création d'emplois et des savoir-faire reconnus - Des domaines d'excellence reconnus - Un tissu de PME dense - Un taux de chômage global relativement faible par rapport aux moyennes départementales et régionales - Une attractivité résidentielle stimulant les secteurs tertiaires <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de développement portée par le SCoT, reposant sur une stratégie d'attractivité territoriale pour les actifs et les projets - Une capacité d'accueil dans les zones d'activités pour de nouvelles entreprises - Le développement de l'économie sociale, solidaire et du réemploi - Le développement des services à la personne pour répondre à une demande croissante 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de zones d'activités inadaptée à la demande des entreprises (localisation, services ...) - Persistance de friches industrielles - Fortes disparités d'offre d'emploi par actif sur le territoire - Un manque d'actifs pour répondre aux besoins des entreprises (=frein au développement) - Un manque de formations sur le territoire et donc de jeunes - Un enjeu de transmission et de reprise d'entreprises <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un trop petit nombre d'actifs qualifiés pour répondre aux besoins des entreprises locales - Une déstabilisation de la structure des emplois liée à la tertiarisation de l'économie et un risque de précarisation des actifs du territoire - Le risque de perdre les jeunes qualifiés par le manque de formation supérieure sur le territoire - La fermeture d'entreprises sans reprise, engendrant la disparition de savoir-faire et de sources d'emplois pour le territoire
Agriculture / Pêche	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un secteur agricole encore important et dynamique - Une agriculture qui participe à l'entretien des paysages - Des équipements majeurs (port de Granville : 1er port coquillier de France) <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de préservation des terres agricoles et de développement/diversification portée par le SCoT - Des perspectives de relocalisation à confirmer et à structurer - Le renforcement des infrastructures portuaires 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un secteur agricole fragilisé (vieillesse des actifs, baisse du nombre d'exploitations, difficultés des activités traditionnelles, évolution du cadre européen, etc.) - Une faible valeur ajoutée du secteur agricole et des activités de transformation encore mineures - Un manque de diversité dans les productions agricoles (essentiellement maïs et blé, consommatrices d'eau) - Une activité de pêche traditionnelle fragilisée par le productivisme, la baisse des prix et la faible valeur ajoutée (peu de transformations) <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation d'espaces pour l'habitat au détriment du foncier agricole - Le vieillissement de la génération d'actifs agricoles et l'incertitude de la reprise des exploitations - La fragilité des petites exploitations, soumises aux fluctuations du marché
Environnement / Biodiversité / ressources	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une biodiversité riche, caractérisée par une grande diversité de milieux (littoral, bocages ...) - Une grande diversité paysagère - Des paysages remarquables - L'arbre comme élément fort du paysage - Une ressource en eau potable importante permettant les évolutions démographiques - Une eau potable de qualité mais soumise à une insuffisance de protection - Une amélioration de la qualité des eaux de baignade - Un territoire avec des pollutions atmosphériques moindres - Une démarche de préservation liée à l'inscription du Mont-Saint-Michel et sa baie au patrimoine mondial, - Une ressource en bois importante - Un littoral et un ensemble maritime à fort intérêt écologique faisant l'objet de nombreuses protections <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du SCoT qui accorde l'ensemble des stratégies de développement économique, habitat, commerces-et services, à la préservation de cette biodiversité par la mobilisation d'une Trame Verte et Bleue (TVB) et des outils d'urbanisme (déclinés par les PLUI et autres procédures (ZAC ...) adaptés à la protection des milieux et des espèces - Les PCAET (en cours d'élaboration) qui fixent des objectifs en termes de réduction de GES, de production 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une disparité de protection en défaveur des espaces naturels de l'arrière-pays - La disparition des paysages bocagers à certains endroits - Une fragilité des espaces côtiers liée à la très forte fréquentation (attractivité touristique et autres) de ces espaces - L'insuffisance de la protection de la ressource en eau (zones de captage) - Un usage des matériaux biosourcés pour la construction encore faible - Un secteur Sud où le bocage a été remanié et a disparu à certains endroits - Des paysages littoraux soumis à de fortes pressions, notamment urbaines et touristiques <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'urbanisation consommatrice d'espaces - L'équilibre écologique fragile des territoires côtiers - Le réchauffement climatique qui influe sur la survie de certaines espèces - La pénurie en eau potable de qualité et le risque de pollution due à l'insuffisance des protections - Un linéaire de haies en diminution nécessitant la mise en place d'outils adaptés et d'accompagnements

<p>d'énergies renouvelables, d'économie d'énergie, d'adaptation au changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des perspectives de développement d'installations de production d'énergies renouvelables - Une protection renforcée des paysages ordinaires de l'arrière-pays et du littoral par la présence de la zone tampon - L'enjeu de sensibilisation à la protection de la biodiversité sur tout le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque à prendre en compte en matière de recul du trait de côte - Des usages multiples sur le littoral, en lien avec le développement des loisirs la fréquentation touristique, l'activité économique, les pressions urbaines et démographiques <ul style="list-style-type: none"> - Une pression urbaine, économique et touristique impactant les milieux naturels
Énergies / Transition climatique	
<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une prise de conscience générale de l'urgence climatique et un contexte réglementaire nouveau - Plusieurs démarches en matière de transition énergétique et climatique, d'économie circulaire... - Des éoliennes en fonctionnement sur le territoire - Un développement des filières, bois-énergie, biogaz et même solaire thermique et photovoltaïque qui ont permis de réduire les rejets de CO2 - Un cadastre solaire à disposition du grand public - Un potentiel de diversification des énergies renouvelables - Une production d'énergies renouvelables en augmentation - Des outils pour diminuer les consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment - Un territoire qui stocke du carbone grâce aux prairies, zones humides, bocage <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PCAET des EPCI vont fixer des objectifs en termes de réduction de GES - Des perspectives de développement d'installations de production d'énergies renouvelables 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des enjeux forts de fragilité énergétique dans les milieux ruraux, fortement dépendants de la voiture individuelle et comptant des parcs de logement énergivores - Une urbanisation diffuse - Des émissions importantes de GES provenant de l'agriculture et du transport routier - Peu de parcs éoliens et de photovoltaïque <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réchauffement climatique qui pourrait menacer l'équilibre écologique du territoire

→ Diagnostic partagé

Cette analyse AFOM a été confrontée aux acteurs du territoire : élus, socioprofessionnels et responsables de services des intercommunalités dans un premier temps en échange direct puis, plus largement, à la population, via les réseaux sociaux et le site internet du PETR. En effet, afin d'identifier **ce qui fonde le socle de la stratégie du programme LEADER 2023-2027** et de s'assurer que **ces éléments font sens pour chacun des acteurs** qui y vivent ou y exercent une activité, un questionnaire a été rédigé et proposé. Il ressort des réponses, les éléments suivants :



II. AXES ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT

La présente réponse à l'appel à candidature FEADER - LEADER concerne l'ensemble des espaces du PETER Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire ceux des trois EPCI Mont-Saint-Michel Normandie, Granville, Terre et Mer et Villedieu Intercom. Doté de paysages remarquables et d'activités diverses, ce territoire rural est soumis à de multiples enjeux associés à la diversité des usages : fréquentation des espaces, développement de l'urbanisation (habitat et économie), déplacements, transformation de l'agriculture, changement climatique...

1. METHODE POUR ETABLIR LA STRATEGIE

La stratégie partagée, définie pour socle de la programmation LEADER 2023-2027 repose simultanément sur :

- Le cadre défini par la Région Normandie pour la programmation 2023-2027 ;
- L'évaluation de la programmation 2014-2022 ;
- *La définition des enjeux (AFOM) (voir en chapitre I) ;*
- Le choix d'une concertation large avec les EPCI (Services et élus), avec les partenaires, avec les acteurs pour l'élaboration d'un programme partagé, et un pilotage / suivi collégial et territorial ;
- La volonté d'une gouvernance cohérente, impliquant les acteurs, techniciens des collectivités concernées et élus très en amont.

→ LE CADRE DEFINI PAR LA REGION NORMANDIE

Le document « LEADER 2023-2027 - Appel à candidatures » rappelle le contexte de la programmation Leader, ses fondamentaux, et les priorités régionales.

→ Prise en compte de la ruralité

Le programme LEADER est dédié au soutien du développement rural du territoire Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel et a l'ambition de faire de ses caractéristiques rurales des atouts pour le futur.

Ainsi, la prise en compte de la ruralité est triple, à la fois par le thème central et la nature des actions qui en découlent que par le travail d'animation du territoire ou même par les critères de sélection des projets et leur suivi mais aussi dans la proposition de gouvernance de sélection des opérations.

Le projet de programme FEADER-LEADER pour la période 2023-2027 a pour ambition de **démontrer que l'espace rural n'est pas exclu par les principes d'une urbanisation parcimonieuse de l'espace qui y est consacré mais qu'il est, au contraire, une fabrique de solutions adaptées à tous les usages du sol**, justifiées en vocations et déclinées par l'urbanisme, et ce, dans une relation d'équilibre compatible avec les fonctions écologiques des sols.

→ Intégration des priorités transversales européennes

La candidature portée par le Gal Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel intègre 3 principes transversaux :

- La prévention contre toute forme de discrimination et notamment **les questions d'égalité entre les hommes et les femmes**, notamment dans la constitution du Groupe d'Action Locale,
- **L'ambition d'un** objectif de développement rural durable,
- **La prise en compte des nécessités d'adaptation au changement climatique**,

tant dans les axes stratégiques choisis pour le territoire, que dans les modalités d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets, et les modalités de fonctionnement et de gouvernance.

→ Déclinaison des fondamentaux LEADER

La programmation proposée s'inscrit bien dans les principes qui constituent la spécificité de ce programme européen dédié aux territoires ruraux, c'est-à-dire

- Un programme fondé sur **une stratégie multithématiques**, adaptée aux besoins spécifiques du territoire rural ;
- Un mode d'élaboration de la stratégie (voir ci-après) dont le principe central est un **travail partenarial et ascendant**, grâce notamment à une mise en lien des acteurs locaux et des habitants au cours de la candidature comme au cours de la future mise en œuvre du programme ;
- **Des projets de terrain** pour développer des solutions spécifiques adaptées aux caractéristiques locales ;
- Une logique d'**innovation** et d'expérimentation, pour la mise en valeur des spécificités rurales suivant le concept d'une fabrique de solutions adaptées à tous les usages du sol, sur la base d'une approche participative, et d'une innovation locale, qui valoriseront les opportunités de **coopération** (échelle locale et avec les territoires limitrophes).

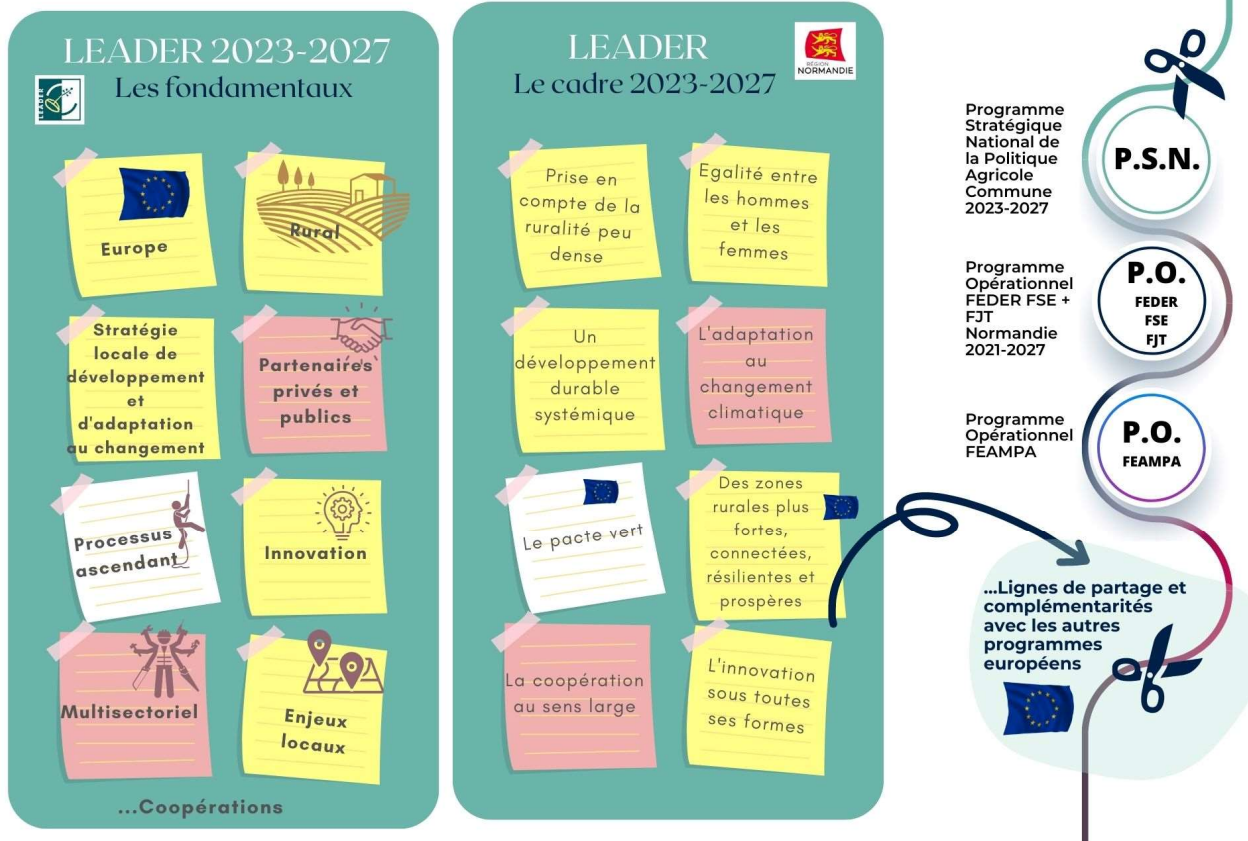
→ Articulation avec les autres programmes

Le programme LEADER proposé par le PETR Sud Manche Baie-du-Mont-Saint-Michel s'articule bien avec les autres fonds européens, tout en évitant les doublons. Cette articulation (ou ligne de partage) pourra être précisée dans chaque fiche-action, lors du conventionnement si la proposition est retenue.

→ Synthèse

... DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE

Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol



→ RETOURS SUR LA PROGRAMMATION LEADER 2014-2020 ETENDUE JUSQU'EN 2022

Pour mettre en œuvre ce programme le territoire a bénéficié d'une enveloppe initiale de 3 millions d'euros qui a été complétée à deux reprises de 165 958 euros (réserve de performance), puis de 904 559 euros (crédits complémentaires pour l'avancement du programme).

Avec cet accompagnement, 114 projets (au 31.10.22) générant près de 15 millions d'investissement sur le territoire (chiffres actuels) ont pu être engagés. Ce sont en majorité des projets d'intérêt économique intégrant une composante énergie et/ou climat. C'est le cas de 60% de projets accompagnés. Si l'on rentre dans quelques détails, on note que :

En économie, la part belle a été faite à l'attractivité commerciale des bourgs ruraux et plus territorialement pour Villedieu Intercom aux métiers d'art. Au-delà des projets individuels d'accueil de nouveaux commerçants majoritairement, notons la démarche d'Opération Collective de Modernisation qui a permis grâce à la prise en charge de l'ingénierie de projets LEADER de mobiliser un peu plus de 750 000 euros pour les travaux d'investissement de l'artisanat et du commerce.

Pour prendre en compte la transition climatique, ont été accompagnés des études de maîtrise de coûts, des travaux de rénovation énergétique, des actions favorables au développement de la mobilité durable et l'animation dans une démarche commune avec néanmoins des spécificités propres aux trois intercommunalités du Plan Climat Air Energie territorial,

Un sujet émerge de plus en plus, celui de l'évolution de la notion d'aménagement du territoire en celle du ménageage du territoire, au cœur de la candidature 2023-2027.

Quels bénéficiaires ? Les acteurs publics sont majoritairement destinataires des crédits. 20 % des projets sélectionnés sont privés. Faut-il le regretter ? Relevons que pour pouvoir bénéficier des aides européennes, il faut, d'une part, disposer de crédits publics nationaux complémentaires (contrepartie) et il faut être en mesure de disposer d'une Candidature au programme LEADER 2023-2027 – P.E.T.R. Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel – novembre 2022

trésorerie suffisante pour engager les dépenses et ne recevoir les aides qu'une ou deux années après. On peut le regretter mais gardons à l'esprit toutefois qu'agir collectivement permet d'élargir le champ des publics accompagnés. Ce constat nous a toutefois quelque peu « interpellé » et vous verrez que nous tentons d'y remédier dans le cadre de notre prochaine candidature en proposant d'accompagner des démarches privées collectives.

Sur quels territoires ? Félicitons-nous, d'être significativement équitables sur l'ensemble du périmètre.

La proposition LEADER 2014-2022 réunissait déjà les trois intercommunalités du Sud Manche dans un objectif commun de structuration des projets avec des fiches-actions qui représentaient les différentes étapes de construction d'un projet et permettaient aux acteurs de compléter des données pour agir au plus proche d'un état de fait objectif ; d'interroger et d'élargir si nécessaire, les partenariats pour obtenir un dimensionnement optimal ; de confronter le projet aux aménités territoriales pour lui assurer une meilleure adéquation avec l'environnement local et enfin d'agir avec méthode, celle entrepreneuriale, tout en intégrant les objectifs de développement durable.

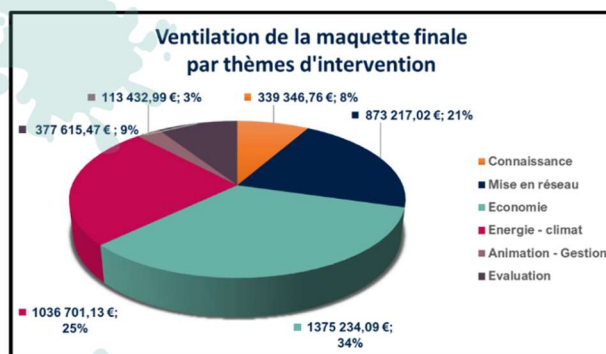
De manière générale, la répartition entre les fiches actions avait été bien envisagée puisqu'aucune modification n'a été opérée pour abonder l'une ou l'autre des fiches au détriment d'une autre. Elles étaient assez équilibrées dans la répartition de la maquette financière avec un abondement un peu supérieur pour les fiches destinées à la dynamique entrepreneuriale et au développement durable.

Pour ces raisons, la programmation qui s'annonce pour 2023-2027 devra intégrer :

- **Un équilibre encore plus précis entre programmation individuelle et programmation collective**, cette programmation collective permettant de garantir des effets plus structurants et un cadre rassurant pour les acteurs ;
- **Une logique croisée de « benchmark » de territoires proches** (par les ambitions) et d'intégration des dynamiques – volontés locales pour innover encore plus pour être à la hauteur des transitions nécessaires ;
- **Une participation encore plus grande et plus en amont des acteurs** du territoire à l'élaboration de la programmation (et son suivi ultérieur) pour plus d'adéquation aux enjeux du territoire, d'efficacité et d'efficacé ;
- Tout au long de la démarche, **la gouvernance devra relever d'une forte ambition d'entraînement** pour permettre au maximum d'acteurs concernés d'être « plus contributeurs » de la démarche de LEUR territoire.

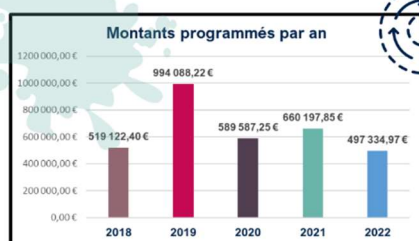
Synthèse évaluation 2014-2022 pour préparer 2023-2027...

... DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol



LEADER 2014-2020, c'est :

- **4 070 000 euros** de crédits européens,
- **15 millions d'euros** d'investissements sur le territoire de Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom,
- **114 opérations** (au 15 novembre 2022) accompagnées,
- **46 bénéficiaires**,
- un montant moyen d'aide de **36 101.30 euros**,
- **Des projets à dominante économique** avec une composante énergie-climat et **majoritairement portés par la puissance publique**,



- Une programmation qui a été assez régulière sur la durée du programme avec un pic de programmation en 2019.







Un sujet a émergé de 2014-2022, celui de l'évolution de la notion d'aménagement du territoire en celle du "ménageant" du territoire, au cœur de la candidature 2023-2027.

→ Synthèse

DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE

Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol

Notre méthode de concertation

S'accorder sur les besoins du territoire

- Circonscrire le territoire d'intervention,
- Compléter la matrice AFOM,
- Confronter cette matrice au ressenti des acteurs.

Elaborer la stratégie pour y répondre

- Défis à relever,
- Objectifs stratégiques
- Effets attendus

Traduire la stratégie en actions à conduire

- Rédiger les fiches actions

Se donner les moyens de vérifier l'effectivité de la mise en oeuvre de la stratégie

- Définir les indicateurs,
- Acter les conditions d'évaluation du programme,

Définir les moyens d'accompagner la mise en oeuvre

- Etablir la gouvernance technique et politique,
- Définir l'ingénierie de projet,

Les principales dates de concertation...

- LANCEMENT DE LA CONCERTATION**
- 16 décembre 2021 : Comité Syndical PETR - échanges sur l'opportunité du recours à un prestataire pour la préparation de l'AMI et validation de la méthode.
- 9 février 2022 : **Notification marché de prestation**
- CONCERTATION ELUS ET SOCIOPROFSSIONNELS**
- 14 février 2022 - Echanges et préparation de la réponse à l'AMI.
- VALIDATION DE LA CANDIDATURE AMI EN COMITÉ SYNDICAL**
- 17 février 2022 - Débats et validation des termes de la réponse à l'AMI
- 23 février 2022 : **Transmission AMI 2023-2027 à la Région Normandie**
- 20 mai 2022 : **Le PETR est autorisé par la Région à candidater**
- CONCERTATION AVEC LES CONSULAIRES**
- 14 juin 2022 : Partage de l'appel à contributions avec les représentants des chambres consulaires.
- RÉUNION INTERGAL MANCHE**
- 23 juin 2022 - Echanges entre GAL de la Manche : Partage du dossier de candidature et suggestions de projets de coopérations.
- Elaboration d'un google form trnsmsis via site internet, presse et réseaux sociaux : Contexte et stratégie**
- SEMINAIRES CONCERTATION ÉLUS ET SOCIOPROFSSIONNELS**
- 8 septembre 2022 - Granville Terre et Mer
- 9 septembre 2022 - Mont-Saint-Michel-Normandie
- Echanges avec les responsables thématiques des EPCI, leurs élus référents et 3 à 4 acteurs socioprofessionnels de leur choix : Argumentaire, stratégie, actions.
- Concertation grand public : Argumentaire et stratégies partagées**
- RAPPORT CONCERTATION ET CONTENU EN COMITÉ SYNDICAL**
- 14 septembre 2022 : Présentation Bilan de la concertation et contenu de la candidature en Comité Syndical du PETR
- CONFÉRENCE DE PRESSE LEADER**
- 10 octobre 2022 : Présentation Bilan LEADER 2014-2022, valorisation de l'action par un dossier emblématique, contour de la nouvelle proposition et appel à contributions.
- Partage du dossier complet dans chaque EPCI**
- VALIDATION DES TERMES DE LA CANDIDATURE**
- 13 octobre 2022 - Villedieu Intercom,
- 27 octobre 2022 - Mont-Saint-Michel Normandie,
- 17 novembre 2022 - Granville Terre et Mer
- 25 novembre 2022 : Comité Syndical PETR - échanges sur le contenu de la candidature et validation avant envoi.

CONCERTATION ELUS ET TECHNICIENS DES EPCI

28 janvier 2022 - Echanges avec les Directeurs Généraux des Services des EPCI sur les fondamentaux de la réponse à l'AMI.

14 février 2022 : Echanges avec les techniciens et élus référents des EPCI.

BUREAU DU PETR : RÉUNION DE TRAVAIL ET VALIDATION DES ÉTAPES

3 février 2022 : Echanges sur la feuille de route, l'analyse des offres et les fondamentaux de la candidature AMI.

Transmissions des plans d'actions et contrats de chaque EPCI au prestataire

CONCERTATION ELUS ET SOCIOPROFSSIONNELS

3 mars 2022 : Retour sur le contenu définitif de l'AMI et préparation des éléments de la candidature.

Elaboration d'un questionnaire "Appel à contributions" transmis aux EPCI et Consulaires pour un travail interne avant restitution

CONCERTATIONS ELUS ET TECHNICIEN DES EPCI

1er juillet et 7 juillet 2022 : Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables thématiques de Mont-Saint-Michel-Normandie.

13 juillet 2022 : Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables et thématiques Vice-présidents de Granville Terre et Mer.

12 juillet 2022 : Partage de la stratégie, des défis et choix d'actions avec les responsables et thématiques Vice-présidents de Villedieu Intercom.

BUREAUX DU PETR : RÉUNIONX DE TRAVAIL ET VALIDATION DES ÉTAPES

3 mars 2022 : Retour sur les débats en Comité syndical pour le dépôt de l'AMI.

7 avril 2022 : Panorama régional de la réponse à l'AMI.

5 mai 2022 : Réflexions sur les pistes de coopérations LEADER.

2 juin 2022 : Partage du contenu du dossier de candidature, des attendus européens et régionaux.

20 juillet 2022 : Partage des travaux de préparation de la candidature, des thématiques de travail, de la méthode de sélection des projets...

20 octobre 2022 : Partage de l'évaluation du programme 2014-2022, de ses conclusions et poursuite de la préparation de la candidature.

25 novembre 2022 : Validation de la proposition définitive avant passage en Comité syndical

SEMINAIRES FINALISATION ÉLUS ET TECHNICIENS DES EPCI

17 novembre 2022 et 24 novembre 2022 - Granville Terre et Mer - Mont-Saint-Michel-Normandie - Villedieu Intercom

Echanges pour les responsables thématiques des EPCI, leurs élus référents et 3 à 4 acteurs socioprofessionnels de leur choix : Argumentaire, stratégie, actions.





2. LA STRATEGIE LEADER RETENUE

Sur la base du diagnostic et des enjeux retenus, la stratégie retenue pour le programme LEADER 2023-2027 se décline alors en 5 défis et 5 fiches actions.

→ 5 DEFIS POUR LE TERRITOIRE SUD-MANCHE – BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Les atouts / opportunités / handicaps et menaces ont été partagés (présentés puis discutés, enfin amendés) avec les élus des 3 EPCI (et leurs services), avec les acteurs mobilisés et avec la population par le biais d'une enquête par internet.

En sont issus 5 défis pour le territoire que la programmation Leader 2023-2027 du Sud-Manche – Baie du Mont-Saint-Michel devra relever.



5 DÉFIS THÉMATIQUES POUR UNE PRIORITÉ : ... "DÉVELOPER L'EMPLOI EN MÉNAGEANT LE TERRITOIRE"

- 01 Organisation, rencontres, convergence et structuration du territoire**
 Garantir la préservation d'un espace rural vivant à l'organisation polycentrée, soutenue par les villes moyennes et garante de la gestion durable des équilibres et des choix.
- 02 Urbanisme, logement, espaces d'accueil économique et patrimoine**
 Imaginer une ville, durable, vivante, sobre, empreinte de la préservation des richesses passées, du respect de son histoire, de sa culture et tournée vers les exigences immédiates de l'urgence climatique.
- 03 Services, commerces, équipements, santé-bien-être, mobilités, sports et loisirs**
 Agir contre les discriminations et l'inégalité d'accès aux commodités en améliorant la santé et le bien-être des habitants pour un meilleur épanouissement.
- 04 Développement économique dont agriculture, tourisme et pêche**
 Créer, produire et consommer durablement en étant inventif, créateur de richesses économiques et sociales et porteurs de transitions des pratiques et de l'utilisation parcimonieuse des ressources.
- 05 Environnement-biodiversité, énergies et transitions climatiques**
 Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème en réinterrogeant nos pratiques, réenchantant nos usages et en bannissant la banalisation de nos esprits.

→ Défi n°1 - Organisation, rencontres, convergence et structuration du territoire

« Garantir la préservation d'un espace rural vivant à l'organisation polycentrée, soutenue par les villes moyennes et garante de la gestion durable des équilibres et des choix ».

Excentré des métropoles régionales de Caen pour la Normandie et de Rennes pour la Bretagne, le Sud du département de la Manche, territoire rural dans son ensemble, dont les principales fonctions urbaines sont assurées par deux villes moyennes que sont Granville et Avranches, toutes deux littorales, n'en est pas moins riche d'une organisation urbaine polycentrique, avec nombre de bourgs qui offrent à la population qui y vit, y habite, s'y déplace, y travaille... la plupart des réponses à ses besoins en matière de services, de commerces, d'équipements et d'activités ... Par ailleurs, ce territoire bénéficie d'une position stratégique au sein des flux routiers de l'Arc Atlantique et profite ainsi d'une ouverture directe sur l'Europe du Nord et Sud, grâce à l'autoroute des Estuaires (A84).

C'est aussi un territoire agricole, offrant des paysages exceptionnels, dont une grande partie du périmètre est sujette aux exigences d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces paysages exceptionnels sont aussi ceux du quotidien des habitants et sont parcourus par des touristes de plus en plus nombreux.

Pour l'ensemble de ces raisons, la question des équilibres et des choix est au centre des préoccupations des acteurs. En effet, les forces de ce territoire sont aussi ses fragilités, comme par exemple lorsque les équilibres sont remis en cause par l'augmentation forte du tropisme littoral ou encore lorsqu'il s'agit simplement de conjuguer le développement urbain à la protection des espaces pour ses capacités nourricières, ses paysages, sa biodiversité et l'habitat des espèces végétales et animales.

→ Défi n° 2 - Urbanisme, logement, espaces d'accueil économique et patrimoine

« Imaginer une ville, durable, vivante, sobre, empreinte de la préservation des richesses passées, du respect de son histoire, de sa culture et tournée vers les exigences de l'urgence climatique ».

L'évolution de l'offre de logements traduit les caractéristiques de l'attractivité démographique des différents espaces qui composent le territoire, et inversement (simultanément) ; leur dynamique dépend en partie de leur capacité à proposer une offre de logements qui répondent aux besoins des familles, leur offrant le « parcours résidentiel » de leur choix. Aujourd'hui, la demande en logements est forte, mais se concentre principalement sur la frange littorale ouest où fleurissent les résidences secondaires et les locations saisonnières telles que Airbnb.

L'offre existante témoigne, par son phénomène de vacance, non pas d'un manque d'attractivité global, mais de l'inadaptation à la demande : en effet, elle est souvent mal située, inadaptée aux attentes actuelles des populations notamment jeunes et âgées, énergivore, et coûteuse en restauration au regard de contraintes liées à la conservation du patrimoine comme à la nécessité de prendre en compte les exigences liées à l'urgence climatique.

Aussi, les exigences liées à l'urgence climatique, à la production de logements nécessaires à l'accueil des habitants nécessaires à un marché de l'emploi fortement sous pression faute d'effectifs suffisants, mais aussi celles qui intéressent le mieux vivre et le mieux-être des habitants, la capacité de ce territoire à se réinventer pour trouver l'équilibre optimal entre toutes les fonctions essentielles à la vie, oblige les acteurs de terrain à **imaginer une ville, durable, vivante, empreinte de la préservation des richesses passées, du respect de son histoire, de sa culture et tournée vers les exigences immédiates de l'urgence climatique. Elles révolutionnent totalement notre manière d'aménager et nous obligent à plus de ménagement.**

→ Défi n° 3 - Services, commerces, équipements, santé-bien-être, mobilités, sports et loisirs

« Agir contre les discriminations et l'inégalité d'accès aux commodités en améliorant la santé et le bien-être des habitants pour un meilleur épanouissement ».

Le fonctionnement du territoire et la qualité de vie des habitants dépendent simultanément de son maillage par les fonctions dont les familles ont besoin (commerces, services, grands équipements sportifs et socio-culturels ...).

Fortes de dynamiques historiques locales, les initiatives en matière d'offres, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, sont nombreuses, diversifiées et réparties sur le territoire. L'armature territoriale dense n'est pas étrangère à cet état de fait. Pour autant, le manque de coordination et de partage et l'absence de choix induisent inévitablement des doublons et suscitent des concurrences qui pourraient être évitées au profit d'une meilleure lisibilité, de moyens accrus dans le temps pour les initiatives et d'une recherche qualitative plus intense. Il serait regrettable que des choix soient faits par défaut entraînant avec eux des exclusions.

Des efforts ont été faits en ce sens, mais restent insuffisants. Des mises en réseau engagées, la recherche dans l'obtention de labels de type « Pays d'Art et d'Histoire » ne peuvent que renforcer la singularité et l'adaptation de l'offre aux contextes locaux, mais la sélection reste d'actualité dans un territoire aux destinations diverses, qui, certes, mettent en exergue la richesse des propositions, mais ne facilitent pas les choix à opérer.

Sur la question du commerce, de grandes mutations sont en cours et le cadre législatif pour les traiter a beaucoup évolué récemment. **Le Sud-Manche reste un territoire où la concurrence reste vive entre ses différentes parties comme entre le commerce de centre-ville et celui périphérique.** Le territoire ne semble pas avoir trop souffert de la recomposition commerciale de périphérie, mais serait-ce encore pour longtemps ? Il est temps de se poser pour organiser un débat, réfléchir à l'avenir, ne pas s'interdire d'intervenir et de réguler, pour se saisir de ces questions localement.

→ Défi n° 4 – Développement économique dont agriculture, tourisme et pêche

« Créer, produire et consommer durablement en étant inventifs, créateurs de richesses économiques et sociales et porteurs de transitions des pratiques et de l'utilisation parcimonieuse des ressources ».

Si l'agriculture et l'agroalimentaire occupent la majorité de l'espace, ce territoire bénéficie pour autant également de savoir-faire multiples (industrie, artisanat, agriculture, pêche, tourisme...) et présente donc une dynamique économique très équilibrée entre économie productive et économie résidentielle.

La diversité des secteurs d'activité est un atout indéniable lorsque l'on s'en tient aux indicateurs qui montrent un territoire qui « passe les crises sectorielles sans trop de souffrances ». Il en est tout autre à l'heure de nécessaires choix contraints par les capacités budgétaires restreintes pour inscrire l'ensemble de ces dynamiques dans les défis que représentent les bouleversements liés aux changements de climat, de méthode de développement plus raisonnée et plus locale, à l'amplification des risques, à la mutation du commerce, à la réindustrialisation, à la souveraineté alimentaire, au vieillissement.... La question essentielle pour ce territoire est : Quels choix ? Selon quels critères ?

Que faire lorsque la ferme Sud-Manche est majoritairement celle qui fournit 18 fois les besoins de la population du territoire en produits laitiers, 9 fois en porc et 5 fois en volaille à l'heure de ces choix ? Que faire lorsque la moitié de sa population est, certains jours de l'année, présente en un seul lieu de visite ? Que faire lorsque des secteurs d'activité entiers sont en tension pour attirer sur le territoire les actifs dont le développement des entreprises aura besoin et éviter la surenchère entre les entreprises et établissements publics pour attirer à eux les bénéficiaires des emplois attendus ? Autant de questions qui encore une fois obligent à des arbitrages difficiles.

Et s'agissant des nouvelles formes d'économie et notamment l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et l'économie du réemploi, les opportunités de travail étant importantes, les préoccupations sérieuses sur la capacité du territoire à disposer des personnes pour y répondre, freinent certainement les initiatives y compris celles de sensibilisation aux opportunités de conjuguer la valorisation des ressources locales, leur utilisation parcimonieuse et la dynamique économique.

Cette dynamique justifie une très forte part d'actifs pourvus d'un emploi et l'un des enjeux du développement est **d'attirer sur le territoire les actifs dont le développement des entreprises aura besoin**, comme elle justifie un dispositif d'accueil foncier et immobilier des activités plus adapté aux besoins.

Inscrit au « Patrimoine mondial » par l'UNESCO en 1979, le Mont-Saint-Michel, haut lieu touristique, est l'un des sites les plus fréquentés des grands sites français, mais les retombées économiques induites doivent mieux irriguer l'ensemble du territoire.

Enfin l'agriculture, très présente, mérite plus de valorisations locales pour poursuivre sa participation à la dynamique d'ensemble et à sa construction des paysages.

→ Défi n° 5 – Environnement-biodiversité, énergies et transitions climatiques

« Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème en réinterrogeant nos pratiques, réenchantant nos usages et en bannissant la banalisation de nos esprits ».

Les transitions écologique et énergétique intéressent tout à la fois l'efficacité énergétique, la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, les mobilités durables, les fonctions écologiques des sols, des rivières et des mers, la production agricole et l'alimentation, la réduction des productions de gaz à effet de serre... **Pour chacun de ces sujets, il est question de réinterrogation de nos pratiques et de réenchantement de nos usages.**

Est en jeu sur ces sujets, le maintien de la diversité des milieux littoraux, bocagers ... La volonté d'agir se traduit par une biodiversité et une qualité de paysages à préserver pourtant toujours menacés par la banalisation de nos pratiques qui se traduisent, au plan de l'urbanisme par exemple, par des formes urbaines monotype (lotissements de pavillons).

Ces transitions soulèvent de nombreuses questions, au titre desquelles on peut citer celle de la quantité et celle de la qualité de l'eau ; celle de la prise en compte de la capacité de traitement des eaux usées et de la gestion économe de la ressource en eau celle de l'impact de l'implantation dans le paysage de sources de production d'énergie ; celle de l'usage parcimonieux des espaces ; celle de la réduction du rythme de l'artificialisation des sols et de la limitation de son imperméabilisation ; celle de l'intégration de la nature diverse et remarquable comme composante majeure du territoire ; celle de l'équilibre entre les usages et les propriétés intrinsèques des sources ; celle de l'équité de traitement des populations ; celle de l'anticipation ou encore de la prévention au regard des risques très divers qui nécessitent la protection des populations... La liste est longue, mais les solutions sont à portée si les questions de qualité et de fonctionnalité sont mieux prises en compte.

Encore une fois, si ce territoire rural paraît relativement préservé même si l'on note des fragilités du littoral et de certains milieux ruraux ou périurbains, le chantier sur le sujet dépasse l'immédiatement perceptible et doit retenir l'attention des acteurs. Dans un contexte de raréfaction des ressources, **l'enjeu est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique. Ces évolutions entraîneront nécessairement des conséquences sur nos modes de vie actuels**, sur notre alimentation, notre santé et sur le renforcement des inégalités sociales et économiques à l'échelle des territoires : submersion de villes côtières, sécheresse... C'est pourquoi nous devons absolument limiter ces effets et nous y préparer au mieux.

→ LA TRAME STRATEGIQUE ET LES 5 FICHES-ACTIONS HORS COOPERATION ET ANIMATION

Pour relever les 5 défis définis et argumentés ci-avant, le programme proposé retient un thème général pour optimiser le potentiel du territoire tout en respectant les services rendus par le sol. le concept de

« ...DEVELOPPER L'EMPLOI EN "MENAGEANT" LE TERRITOIRE »

Ressource naturelle non renouvelable, le sol est à la fois le support de la biodiversité, celui de la production agroalimentaire et celui du développement humain (économie et fonctions supports de l'activité humaine) : le "ménager" tout en renforçant et diversifiant la création d'emplois suppose d'optimiser l'équilibre entre toutes ses fonctions essentielles à la vie.

Les pratiques et les modes d'aménager le territoire doivent aujourd'hui évoluer de façon très conséquente : l'objectif poursuivi est donc d'**accompagner les acteurs dans la construction de cet équilibre**.

Cela suppose que le champ d'action puisse être celui de première intention afin d'agir au mieux, mais aussi d'être en mesure de favoriser le développement tout en solutionnant les déséquilibres, par exemple en renaturant des espaces, en restaurant les fonctions écologiques des sols ou encore en valorisant ou renforçant le potentiel agronomique.

L'espace rural ne peut pas être exclu par les principes d'une urbanisation parcimonieuse de l'espace qui y est consacré. **Au contraire, c'est avant tout une fabrique de solutions harmonieuses adaptées à tous les usages du sol.**

Le programme se décline à partir des constats, des objectifs stratégiques retenus auxquels répondent les 5 Fiches – actions, selon le synoptique proposé ci-dessous :



→ Renforcement de la gouvernance pour la mise en œuvre du programme et son suivi

Pour la mise en œuvre et le suivi, le choix de **faire évoluer la gouvernance** du futur programme s'est imposé pour, d'une part, **donner un rôle plus actif aux personnes chargées de l'examen et de la sélection des dossiers**, et, d'autre part, ne pas nous interdire d'aller **mobiliser des compétences spécifiques sur tel ou tel sujet pour améliorer la qualité de sélection des opérations**.

Le schéma de gouvernance proposé ambitionne de coordonner les interventions du Groupe d'Action Locale LEADER (GAL) avec celles des élus locaux des 3 EPCI et des communes qui les composent, de l'équipe technique FEADER-LEADER, et du Comité de programmation, chacun étant chargé de missions bien précises.



→ Comité de programmation du GAL : composition et articulation

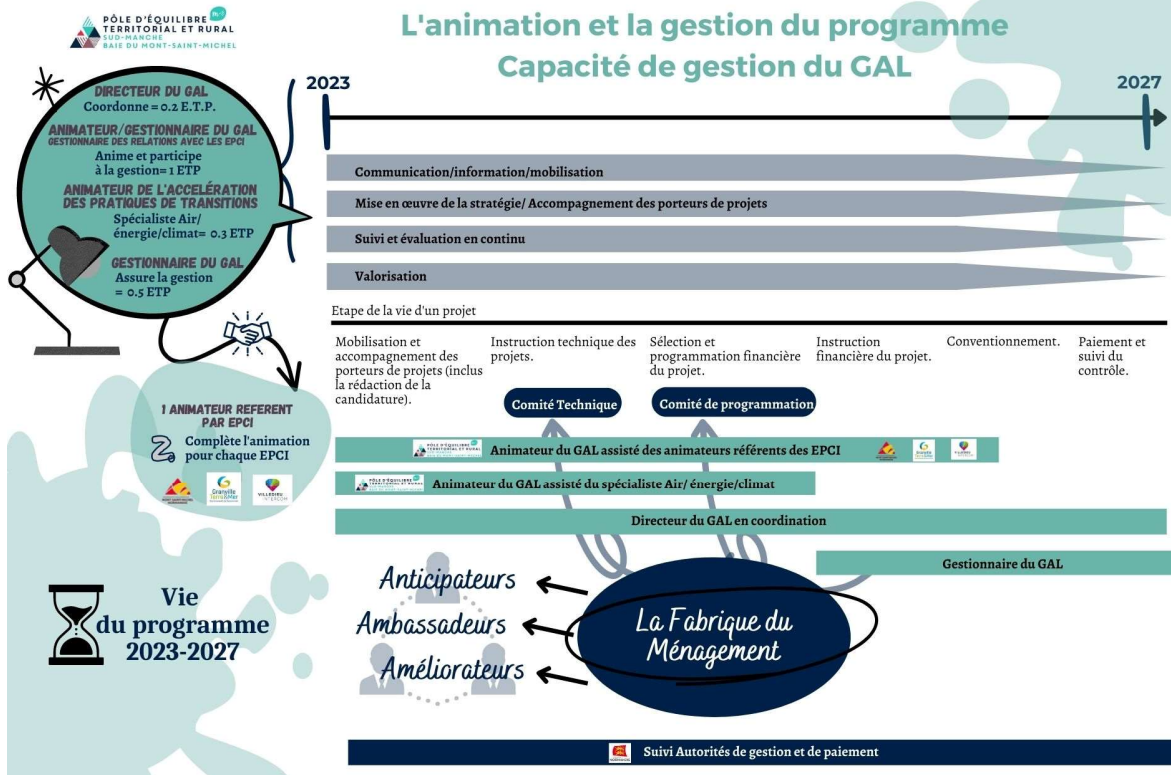
... DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol Schéma de gouvernance 2023-2027



→ Capacité de gestion du GAL et organisation avec la Fabrique du Ménagement

... DÉVELOPPER L'EMPLOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE

Optimiser le potentiel tout en respectant les services rendus par le sol



La « fabrique du ménagement »

L'ambition d'une gouvernance élargie qui permette l'implication des acteurs et des professionnels à tous les stades de la mise en œuvre du programme (sélection des projets, mise en œuvre, évaluation ...) se traduit par la création de la « fabrique du ménagement », articulée autour de **3 fonctions** :

- L'innovation avec les « Anticipateurs de LEADER » qui anticipent les objectifs et suggèrent des réalisations
- L'accès facilité au programme avec les « Ambassadeurs de LEADER », qui évaluent l'avancée du programme et proposent, le cas échéant des ajustements,
- Le contrôle de l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés avec les « Améliorateurs de LEADER », qui maîtrisent le fonctionnement du programme et diffusent les attendus.

Cette gouvernance élargie est définie dans l'objectif d'anticiper dès maintenant la dynamique collective recherchée pour que **l'attractivité du Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel soit toujours l'objectif final** de ce programme 2023-2027 et que ce territoire reste un territoire vivant, où l'on y réside, y travaille et bénéficie d'un cadre de vie de qualité, mais d'une **façon plus raisonnée** et dans une relation d'équilibre entre la protection du territoire et le développement des activités.

Elle sera garante de la faculté à opérer des « choix décisifs » pour la mise en œuvre de ce programme pour une diversité et équité accrues ; ces choix sont d'autant plus difficiles que dans un territoire comme le Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel, les atouts peuvent basculer en handicaps.

3. LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

La maquette financière proposée ci-dessous est, au stade actuel de la candidature, composée de montants financiers qu'il s'agira d'affiner au moment du conventionnement. Conformément aux règles édictées par l'autorité de gestion et à l'ambition du territoire (et de son GAL) de faire de LEADER un levier majeur de développement sur les champs d'action cibles, la part du FEADER atteint systématiquement **80% de la dépense publique nationale**, le taux d'intervention de dépense publique nationale étant soumis aux aides d'Etat et aux réglementations publiques spécifiques en vigueur.

Le montant global a été évalué en mobilisant plusieurs critères :

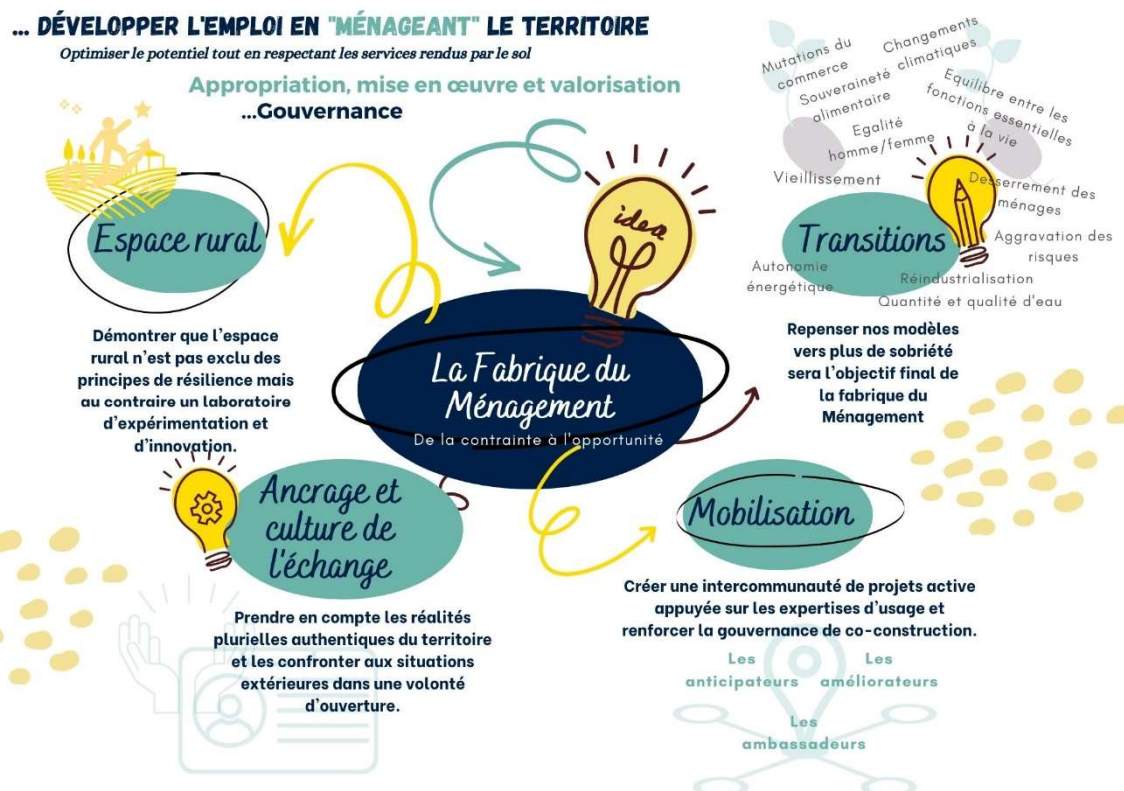
- **L'importance de la population** et notamment de la population des communes rurales au sens de l'INSEE,
- **Le caractère rural du territoire** concerné par le futur programme, qui est doté d'une densité de 70 habitants / km² au lieu de 89 habitants / km² pour l'ensemble des 19 GAL hors les grandes agglomérations de Caen, Le Havre et Rouen, soit une densité inférieure de 21,3% par rapport à la moyenne des territoires candidats
- **Le niveau de vie des habitants** du territoire, dont le potentiel fiscal est de 251 euros / habitant, au lieu de 380 euros / habitants en moyenne pour l'ensemble des 18 autres GAL, soit un niveau inférieur de -34%, qui justifie ainsi un coefficient de « compensation ».

En synthèse, le montant global de la dotation au titre du programme 2023-2027 a été estimé à 3 434 000 euros.

Pour la répartition prévisionnelle de ce budget :

- Ciblant le cœur de la stratégie du territoire, à savoir développer l'emploi en ménageant les sols, **les 3 fiches actions 1 - « Garantir la préservation d'un espace rural vivant », 2 - « Imaginer une ville durable, vivante, sobre » et 5 - « Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème » ont été privilégiées avec la moitié du budget sollicité** (respectivement 15%, 15% et 20%) avec un bonus de 5% pour la préservation environnementale et les engagements climatiques.
- **En suivant, les 2 fiches actions complémentaires 3 - « Agir contre les discriminations et l'inégalité d'accès aux services » et 4 - « Créer, produire et consommer durablement » sont chacune dotées de 10% du budget.**
- **5% sont consacrés à la fiche action qui concerne directement la coopération**, notant que cette orientation régionale pourra être présente dans les projets relevant des fiches-actions 1, 2, 3, 4 et 5.
- Enfin **25% du budget global seront consacrés à l'animation et à la gestion du programme.**

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
1	Fiche-Action n°1 : Armature rurale	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502
2	Fiche-Action n°2 : Aménagement	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502
3	Fiche-Action n°3 : Services	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001
4	Fiche-Action n°4 : Emplois	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001
5	Fiche-Action n°5 : Ressources	171 700	171 700	686 800	1 000 153	80%	80%	171 700	141 653	85 850	1 086 003
6	Fiche-Action n°6 : Coopération	42 925	42 925	171 700	250 038	80%	80%	42 925	35 413	21 463	271 501
7	Fiche-Action n°7 : Animation	214 625	214 625	858 500	1 250 191	80%	80%	214 625	177 066	107 313	1 357 503
		858 500	858 500	3 434 000	5 000 763			858 500	708 263	429 250	5 430 013



III. FICHES- ACTION



FICHE ACTION N° 1

Armature rurale - Garantir la préservation d'un espace rural vivant à l'organisation polycentrée, soutenue par les villes moyennes et garante de la gestion durable des équilibres et des choix.

CONTEXTE :

Excentré des métropoles régionales de Caen pour la Normandie et de Rennes pour la Bretagne, le Sud du département de la Manche, territoire rural dans son ensemble, dont les principales fonctions urbaines sont assurées par **deux villes moyennes que sont Granville et Avranches, toutes deux littorales**, n'en est pas moins, pour autant, riche d'une **organisation urbaine polycentrique, avec nombre de bourgs** qui offrent à la population qui y vit, y habite, s'y déplace, y travaille,... la plupart de la couverture en besoins de services, de commerces, d'activités ...

Cette structuration territoriale, héritée des dynamiques passées des anciens chefs-lieux de canton, assure un développement concentré autour des centralités et évite l'éloignement des habitants comme des équipements notamment commerciaux des cœurs de ville, emportant avec eux la création de parkings dans les bâtis péri-urbains des villes moyennes, accélérateurs des déplacements, de disparition des surfaces en culture et de délitement du lien social. **A ce titre, ce n'est pas un hasard si le Sud Manche dispose de nombreuses Petites Villes de Demain, réseau sur lequel il convient de prendre appui.** Si certes le rayonnement local de ces bourgs secondaires est plus dépendant de leur capacité à proposer une offre de services que de leur taille démographique, il reste que le tropisme littoral du Sud Manche fragilise fortement cette organisation pourtant vertueuse.

La perte démographique, le désintérêt pour les maisons de bourgs inadaptés tant aux attentes de la population qu'aux exigences des transitions, la paupérisation, les déplacements pendulaires domicile/travail viennent fragiliser cette organisation qui pourtant regorge de principes vertueux à l'aune de l'intégration des problématiques de sobriétés.

Il devient impératif, à court terme, de penser et d'agir en faveur d'**une nouvelle approche de l'armature territoriale, des relations entre les bourgs, entre les villes moyennes et les bourgs ruraux, entre l'espace rural et l'espace urbain, de proximité des bourgs et villes moyenne, entre les espaces naturels, agricoles et urbains pour fonder un mode d'« habiter » du territoire différent et plus résilient.** Le bilan carbone du territoire en sera amélioré et la qualité de vie des habitants également.

Il est important également conjointement de ne plus dissocier et ne plus percevoir de manière concurrentielle le développement des parties urbaines et rurales du territoire au profit d'une interrelation plus positive.

Il s'agira pour cela de mobiliser la puissance publique mais aussi et surtout des compétences (architectes, urbanistes, énergéticien, thermiciens, paysagistes, juristes, aménageurs, chercheurs, agents des établissements prêteurs, agents des foncières...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Construire et partager une approche repensée de l'armature urbaine résiliente,
- Faciliter les échanges et donc les liens entre les centralités et les polarités secondaires,
- Repenser le lien entre les espaces agricoles, naturels et urbains et laisser plus à voir et connaître les fonctions de chacun de ses espaces de manière partagée,
- Interroger la question des mobilités au regard des autres politiques publiques pour un choix assumé entre le développement des mobilités et celles inversées,
- Renforcer l'attractivité des centres des villes moyennes et des bourgs et leur vocation de centralité dans un contexte de vacance tant résidentielle qu'économique,
- Réenchanter l'intérêt des investisseurs pour les centralités,

EFFETS ATTENDUS :

- Réenchantement de la notion de vie de proximités,
- Développement des emplois non délocalisables par la création d'un système économique de proximité vertueux,
- Endiguement de la péri-urbanisation et de ses effets,
- Attractivité renouvelée pour les espaces centralités des villes moyennes et pôles secondaires,
- Préservation de l'effet vertueux du maillage sur la limitation des déplacements,
- Retour des habitants et des investissements tant publics que privés, économiques que résidentiels dans les centralités.
- Mobilité repensée et adaptée aux contextes,
- Perméabilité améliorée entre les espaces et leurs fonctions,
- Développement de l'intermodalité, des mobilités douces et collectives, de l'itinérance et des mobilités inversées pour des mobilités plus résilientes.

DESSCRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Etudes stratégiques, expertises et enquêtes visant à :
 - conforter l'organisation urbaine polycentrée mais néanmoins structurée ;
 - interroger et améliorer l'interrelation collective entre les espaces ruraux, urbains et naturels pour éviter l'altération des fonctions anthropiques principales de chacun des espaces, les envisager dans une prise en compte globale des fonctions intrinsèques ;
 - conforter ou créer du lien collectif entre les espaces pour une meilleure appréhension des enjeux liés à chacun des espaces ;
 - Interroger les espaces interstitiels entre ville et campagnes ; de liaison entre espaces naturel, agricole et urbain ; les entrées de villes, pour éviter les conflits d'usage et la dégradation des propriétés intrinsèques de chacun des espaces ;
- Opérations de requalification et missions de maîtrise d'œuvre du même ordre,
- Opérations de sensibilisation, d'information, de formation, de partage d'expérience, de promotion, du même ordre,
- Opérations d'animation des dynamiques de même ordre,
- Événementiels,

BÉNÉFICAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises : Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- EPCI/ communes
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :**Dépenses immatérielles :**

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations,
- Prestations d'apport de compétences (Frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestations intellectuelles de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Frais de personnels (frais salariaux et frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).

Dépenses matérielles :

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations,
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysages urbains et ruraux...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PRINCIPES DE SÉLECTION :**Principes généraux :**

- Se référer à la grille de sélection,
- Les dossiers peuvent être déposés et instruits toute l'année, au fil de l'eau,
- Avec le soutien de la « Fabrique du Ménagement » des procédures de sélection spécifiques pourront être mises en place, de type appels à projets,

Principes propres à cette fiche :

- La prise en compte des outils de planification est impérative. Aussi, afin de s'assurer de la compatibilité de l'opération avec les stratégies d'urbanisme, toutes à l'échelle intercommunale sur le périmètre, l'(ou les) intercommunalité(s) concernée(s) sera consultée pour avis sur chacune des propositions,
- L'opération devra particulièrement démontrer son impact *a minima* à l'échelle du périmètre d'un ancien canton,
- Les projets devront impérativement représenter une plus-value argumentée en matière de réduction de la consommation des espaces et de prise en compte des impératifs de lutte contre l'artificialisation,
- Le caractère expérimental et reproductible devra être argumenté et chaque porteur de projet devra faire une restitution devant le comité de programmation du retour de son expérience,
- En complémentarité avec la fiche action 2, seront sélectionnées ici les opérations de structuration et de maillage.

LIGNE DE PARTAGE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (PO FEDER/FSE, PO FEADER, DOMO FEAMPA) :

- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les priorités du SRADDET normand seront prises en compte.

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,
- Les opérations récurrentes pourront être accompagnées de manière dégressive,
- Le montant plancher d'aide sera de 5 000 euros,
- Le montant plafond d'aide sera de 50 000 euros. Le GAL se réserve toutefois la possibilité de délibérer sur un dé plafonnement de l'aide en cas de projet particulièrement structurant pour l'ensemble du périmètre du GAL II délibérera, dans ce cas et de manière exceptionnelle sur le montant plafond à attribuer.

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
1	Fiche-Action n°1 : Armature rurale	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502

CONDITIONS DE SUIVI :**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations et diversité,
- Polarités impliquées et niveau de polarités,

Indicateurs de résultat :

- Nombre de communes concernées par les projets,
- Nombre de partenariats développés,



FICHE ACTION N° 2

Aménagement - Imaginer une ville durable, vivante et sobre, empreinte de la préservation de ses richesses, du respect de son histoire, de sa culture et tournée vers les exigences immédiates de l'urgence climatique.

CONTEXTE :

Territoire carrefour, bénéficiant d'une **position stratégique au sein des flux routiers de l'Arc Atlantique** et profitant d'une ouverture directe sur l'Europe du Nord et Sud, grâce à l'autoroute des Estuaires (A84), le territoire du PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel est aussi et surtout **un territoire agricole, offrant des paysages exceptionnels, dont une grande partie du périmètre est sujet aux exigences d'une inscription au patrimoine Mondial de l'UNESCO avec une large zone tampon qui doit tenir compte des exigences de préservation des conditions d'authenticité et d'intégrité du bien inscrit**. Ces paysages tantôt urbains, tantôt ruraux, aux multiples zones de chevauchement, exceptionnels, sont aussi ceux du quotidien des personnes qui y vivent et sont parcourus par des touristes de plus en plus nombreux.

C'est pourquoi la question des **équilibres** et des **choix** est au centre des préoccupations des acteurs. **C'est aussi pourquoi les forces de ce territoire sont aussi ses fragilités**. C'est le cas lorsque les équilibres sont questionnés à l'occasion d'une évolution comme celle du tropisme littoral qui entraîne une vacance importante du bâti des zones délaissées ou encore lorsqu'il s'agit simplement de conjuguer le développement urbain à la protection des espaces pour ses capacités nourricières, ses paysages, sa biodiversité, et l'habitat des espèces végétales et animales.

Dans un contexte de **nécessité d'accélération de la prise en compte de l'écologie et de révolution des principes d'aménagement** que cela induit en termes de parcours résidentiel, économique et de services y compris commerciaux, le territoire des trois intercommunalités du Sud Manche se doit de globaliser ses choix d'aménagement et au contraire de **délocaliser l'analyse des besoins pour assurer les fonctions supports des activités humaines** dans un objectif de reterritorialisation de ses intentions à une échelle adéquate qui est celle de l'espace de vie de ses habitants. Est en jeu ici, la capacité de ce territoire à se réinventer pour trouver l'équilibre optimal entre toutes les fonctions essentielles à la vie.

Il s'agira ici de créer une dynamique visant à susciter des initiatives concourant à **réinterroger la fabrication de la ville notamment dans les Petites Villes de Demain mais pas uniquement, de manière à mettre sur le même plan, dans le même pas de temps et sur un territoire déterminé les fonctions dites anthropiques du sol, supports pour les activités humaines** (l'habitat, l'emploi, les services...) et celles intrinsèques des sols (la production primaire, l'infiltration de l'eau, le stockage du carbone, l'accueil de la biodiversité, ...). Il s'agit de **reconsidérer l'espace comme une ressource naturelle non renouvelable** et donc de porter un intérêt certes à l'usage que fait l'homme des sols mais dans un rapport étroit avec la **préservation des fonctionnalités de l'écosystème des sols**. Cette évolution se veut profondément généreuse en ce qu'elle oblige à s'intéresser aux conséquences de ses agissements au moment de l'action sur celle des autres et cela concerne l'ensemble du vivant.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Opérer des choix d'aménagement renouvelés de nature à prendre en compte les enjeux de l'urgence climatique et de la protection des populations face à l'accélération des risques, de la réindustrialisation, de la consommation et des productions plus en lien avec la notion des proximités, du vieillissement général des populations, du desserrement des ménages, de l'autonomie énergétique, de la souveraineté alimentaire, des conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement qui l'entoure vers une attitude plus sobre et résiliente,
- Révolutionner les modes d'aménager,
- Développer un mode de vie des proximités,
- Préserver chacun des espaces pour ses fonctions essentielles,
- Réduire l'empreinte foncière et écologique de l'action humaine,
- Renforcer et/préserver les dynamiques d'attractivité des bourgs suivant la localisation et la place dans l'architecture urbaine,

EFFETS ATTENDUS :

- Reprise des dynamiques d'attractivité des centralités,
- Réduction de la consommation de l'espace et réduction de l'artificialisation,
- Prise en compte conjuguée des usages et des impacts de ces derniers sur l'environnement dans les pratiques d'aménagement,
- Articulation des productions, transformation, commercialisation avec les notions de centralités,
- Articulation entre habitat, activités, commerces et services,

DESRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Opérations de formation, sensibilisation, de promotion et d'animation des dynamiques de réenchantement des pratiques,
- Etudes stratégiques, expertises et enquêtes,
- Opérations de communication, partage et diffusion,
- Projets de recherche,
- Opérations d'aménagements exemplaires et mission de maîtrise d'œuvre,
- Opérations de requalification du bâti, de résorption de friches, de comblement de dents creuses,
- Opérations de verdissement et d'amélioration du cadre de vie urbain,
- Opérations de réduction de la précarité énergétique, de lutte contre les îlots de chaleur en ville et de végétalisation, désimperméabilisation des espaces publics,
- Acquisition d'outils partagés facilitant la mise en œuvre et permettant d'opérer des choix,
- Événementiels,

L'ensemble pour accompagner les transitions des pratiques dans un objectif de pris en compte transversale de l'habitat, des espaces publics, du commerce, des services et des activités.

BÉNÉFICAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- EPCI/ communes
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :**Dépenses immatérielles :**

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations.
- Prestations d'apport de compétences (frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestations intellectuelles de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestations intellectuelles mobilisant des compétences en aménagement, paysage, sobriété énergétique, biodiversité,
- Frais de personnels (frais salariaux et frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).

Dépenses matérielles :

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations,
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysage urbains et ruraux...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PRINCIPES DE SÉLECTION :**Principes généraux :**

- Se référer à la grille de sélection,
- Les dossiers peuvent être déposés et instruits toute l'année, au fil de l'eau,
- Avec le soutien de la « Fabrique du Ménagement », des procédures de sélection spécifiques pourront être mises en place, de type appels à projets,

Principes propres à cette fiche :

- L'équilibre entre la préservation des écosystèmes et la garantie de rester un territoire habité aux paysages ruraux entretenus et où l'on y exerce une activité sera au centre de la sélection des opérations de cette fiche. Aussi, le sol tant pour ses qualités anthropiques (support des activités humaines : habitat, activité, service...) qu'intrinsèques (épuration, captation carbone, filtrage, absorption, etc.) doit être au centre des attentions.
- La prise en compte des outils de planification est impérative. Aussi, afin de s'assurer de la compatibilité de l'opération avec les stratégies d'urbanisme, toutes à l'échelle intercommunale sur le périmètre, l'(ou les) intercommunalité(s) concernée(s) sera consultée pour avis sur chacune des propositions.
- Les projets devront impérativement représenter une plus-value argumentée en matière de réduction de la consommation des espaces et de prise en compte des impératifs de lutte contre l'artificialisation,
- Le caractère expérimental et reproductible devra être argumenté et chaque porteur de projet devra faire une restitution devant le comité de programmation du retour de son expérience,
- En complémentarité avec la fiche action 1, ce sont les opérations de requalification de l'espace urbain qui seront sélectionnées ici,

LIGNE DE PARTAGE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (PO FEDER/FSE, PO FEADER, DOMO FEAMPA) :

- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les priorités du SRADDET normand seront prises en compte.

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%.
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%.
- Les opérations récurrentes pourront être accompagnées de manière dégressive,
- Le montant plancher d'aide sera de 5 000 euros.
- Le montant plafond d'aide sera de 50 000 euros. Le GAL se réserve toutefois la possibilité de délibérer sur un déplafonnement de l'aide en cas de projet particulièrement structurant pour l'ensemble du périmètre du GAL Il délibérera, dans ce cas et de manière exceptionnelle sur le montant plafond à attribuer.

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
2	Fiche-Action n°2 : Aménagement	128 775	128 775	515 100	750 114	80%	80%	128 775	106 239	64 388	814 502

CONDITIONS DE SUIVI :**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations et diversité,
- Nombre d'espaces urbains concernés,

Indicateurs de résultat :

- Nombre de communes concernées par les projets,
- Nombre de partenariats développés,



FICHE ACTION N° 3

Services - Agir contre les discriminations et l'inégalité d'accès aux services en améliorant la santé et le bien-être des habitants pour un meilleur épanouissement.

CONTEXTE :

Le fonctionnement du territoire et la qualité de vie des habitants dépendent de son maillage par les fonctions dont les familles ont besoin (commerces, services dont la santé en priorité, grands équipements sportifs et socio-culturels ...).

Forts de dynamiques historiques locales, les initiatives en matière d'offres qu'elles soient culturelles, sportives, sociales, de l'ordre de la santé **sont nombreuses, diversifiées et réparties sur le territoire. L'armature territoriale dense n'est pas étrangère à cet état de fait.** Pour autant, **le manque de coordination et de partage, l'absence de choix, induisent inévitablement des doublons et suscitent des concurrences qui pourraient être évitées au profit** d'une **meilleure lisibilité, de moyens accrus dans le temps** pour les initiatives et d'une **recherche qualitative plus intense.** Il serait regrettable que des choix soient faits par défaut entraînant avec eux des exclusions.

Opérer des choix et tenir mieux compte des équilibres entre toutes les fonctions nécessaires à la vie en matière de services oblige à s'intéresser au bien-être des habitants. Il passe par **la santé dans sa conception complète intéressant le bien-être physique, mental et social** et par un ensemble de services qui très directement ou indirectement agissent, par leur impact sur la qualité de vie des habitants, sur leur état de santé. En effet, il est aujourd'hui prouvé que les caractéristiques individuelles sont certes déterminantes pour percevoir le bien-être global des habitants mais **le milieu de vie** (la famille, l'éducation, le travail, l'hébergement...), **les aménagements en matière d'éducation, de services sociaux et de santé directe, de formation, d'emploi comme le contexte global local économique, politique, social, démographique** sont tout aussi essentiels. Il s'agira ici de promouvoir toutes les actions de nature à améliorer la prise en compte de la santé et de la prévention des risques en santé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Passer d'une vision restrictive de la santé individuelle (absence de maladie) à une vision collective du bien-être physique, mental et social,
- Prendre en compte la santé environnementale des habitants déterminée par des facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétique de l'environnement du territoire du GAL,
- Participer à la prise en compte de la santé environnementale dans les choix d'actions des acteurs du territoire y compris dans les pratiques de prévention, de gestion et de contrôle des facteurs susceptibles d'affecter la santé des habitants actuels et futurs,
- Etendre la couverture en service de la population,
- Renforcer la coopération et la coordination pour construire des projets collectifs,

EFFETS ATTENDUS :

- Amélioration de la santé physique, mentale et sociale des habitants,
- Amélioration des conditions socio-économiques et des facteurs environnementaux influençant les conditions de santé des habitants,
- Intégration des questions de santé dans les préoccupations relatives à l'habitat et à la répartition de la population dans le territoire, aux mobilités comme aux non mobilités et à l'accès aux services, à l'aménagement des espaces publics, économiques et commerciaux, à l'usage des ressources, à la préservation des qualités environnementale et paysagère du territoire,
- Réduction de l'isolement d'une partie de la population dans l'accès aux services,

DESSCRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Opérations de formation, sensibilisation et d'animation des dynamiques de réenchantement des pratiques relatives aux services à la population ayant un lien avec la santé environnementale,
- Etudes stratégiques, expertises et enquêtes,
- Opérations de communication, partage et diffusion,
- Opérations conduisant à prendre en compte la santé environnementale dans le cadre de vie urbain et rural en lien avec la santé,
- Actions de développement de services et/ou améliorant l'accès aux services générateurs de bien-être,
- Opérations de rénovation, de construction, d'aménagement (y compris maîtrise d'œuvre), de requalification et d'équipements concourant à la prise en compte du bien-être et de la santé environnementale,
- Opérations d'équipements liés à la prévention des risques en santé mentale, physique et sociale,
- Conduisant à améliorer les conditions socio-économiques et les facteurs environnementaux agissant sur la santé.

BÉNÉFICAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises : Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- Etablissements du secteur de la santé,
- EPCI/ communes
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :**Dépenses immatérielles :**

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations,
- Prestations d'apport de compétences (Frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestations intellectuelles de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestations intellectuelles mobilisant des compétences en santé physique, mentale et sociale,
- Frais de personnels (frais salariaux et frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).

Dépenses matérielles :

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations (mobilier, logiciels, équipements de télémédecine, équipement informatiques, e-santé, ...),
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysage urbains et ruraux...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PRINCIPES DE SÉLECTION :**Principes généraux :**

- Se référer à la grille de sélection,
- Les dossiers peuvent être déposés et instruits toute l'année, au fil de l'eau,
- Avec le soutien de la « Fabrique du Ménagement » des procédures de sélection spécifiques pourront être mises en place, de type appels à projets,

Principes propres à cette fiche :

- Les projets sélectionnés devront concourir à l'amélioration de la prise en compte de la santé physique, mentale et sociale des habitants du territoire. Les principes du ménagement devront y être appliqués.
- La capacité du service à se maintenir dans la durée devra être démontrée et la prise en compte du degré d'autonomie du projet vis-à-vis de l'intervention publique devra être démontrée,
- La capacité du projet à mobiliser les acteurs d'horizon différents comme celle de l'association directe de la population devra être démontrée,
- L'ancrage territorial de la démarche sera demandé,
- Le caractère expérimental et reproductible devra être argumenté et chaque porteur de projet devra faire une restitution devant le comité de programmation du retour de son expérience,
- En complémentarité avec la fiche action 1, s'agissant de la question des mobilités, les opérations qui amélioreront l'accès aux services de santé par la mobilité ou la mobilité inversée seront sélectionnées ici,

LIGNE DE PARTAGE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (PO FEDER/FSE, PO FEADER, DOMO FEAMPA) :

- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les priorités du SRADET normand seront prises en compte.

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,
- Les opérations récurrentes pourront être accompagnées de manière dégressive
- Le montant plancher d'aide sera de 5 000 euros,
- Le montant plafond d'aide sera de 50 000 euros. Le GAL se réserve toutefois la possibilité de délibérer sur un déplafonnement de l'aide en cas de projet particulièrement structurant pour l'ensemble du périmètre du GAL. Il délibérera, dans ce cas et de manière exceptionnelle sur le montant plafond à attribuer.

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
3	Fiche-Action n°3 : Services	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001

CONDITIONS DE SUIVI :**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations et diversité,
- Nombre de services nouveaux accompagnés,

Indicateurs de résultat :

- Nombre de nouveaux services,
- Population concernée,



FICHE ACTION N°4

Emplois - Créer, produire et consommer durablement en étant inventif, créateur de richesses économiques et sociales et porteurs de transitions des pratiques et de l'utilisation parcimonieuse des ressources.

CONTEXTE :

La diversité des secteurs d'activités constitue un facteur de dynamique autant qu'une source de tension et de surenchères entre les entreprises sur le territoire alors que les défis que représentent les bouleversements liés aux changements de climat, imposent dès aujourd'hui des changements drastiques de modes de développement, plus raisonnés, moins consommateurs de ressources et donc plus locaux. **Si l'agriculture et l'agroalimentaire occupent la majorité de l'espace, ce territoire bénéficie pour autant également de savoir-faire multiples** (industrie, artisanat, agriculture, pêche, tourisme...) et présente une **dynamique économique très équilibrée entre économie productive et économie résidentielle**. La diversité des secteurs d'activité est un atout indéniable mais il en est tout autre à l'heure des choix contraints pour **inscrire l'ensemble des dynamiques dans les défis** que représentent les bouleversements liés aux changements du climat, de méthode de développement plus raisonnée et plus locale, à l'amplification des risques, à la mutation du commerce, à la réindustrialisation, à la souveraineté alimentaire, au vieillissement.... La question essentielle pour ce territoire est : Quels choix ? Selon quels critères ?

La notion du « ménagement », appliquée à l'économie, implique une évolution dans la façon de créer de la valeur ajoutée et de renforcer l'attractivité des zones rurales. Des choix devront ainsi être opérés et vont nécessiter un accompagnement fort des acteurs non seulement pour les aider à s'adapter à ces nouveaux modes de développement plus raisonnés mais aussi dans l'objectif de rendre le territoire plus attractif vis-à-vis de nouveaux actifs. Ainsi, le dispositif d'accueil des activités doit être plus sobre en même temps que mieux adapté aux besoins des entreprises et des enjeux des transitions.

En matière agricole, l'enjeu est celui de la préservation des capacités de productions identitaires et d'organisation de la chaîne alimentaire locale, respectueuses de la santé humaine, animale et des écosystèmes par une mobilisation des exploitants, des entreprises performantes, une protection des terres et de leurs capacités nourricières ainsi que l'entretien d'une relation de confiance entre producteurs et consommateurs, renouvelée par la relocalisation de l'économie de production.

En matière d'artisanat, le territoire dispose de savoir-faire multiples et d'une économie artisanale résidentielle importante sur lesquels il convient d'agir tant pour la **structurer, renouveler ses dirigeants et salariés** que **l'inscrire dans un développement plus durable**, cette dernière condition étant essentielle pour que perdure l'activité.

Comme l'artisanat, **le commerce** devra être un acteur de la redynamisation des centralités et de leur requalification. Sur la question du commerce, **de grandes mutations sont en cours** et le cadre législatif pour les traiter a beaucoup évolué récemment. Le Sud Manche reste un territoire de concurrence entre le commerce de centre-ville et celui périphérique. Il n'a pas (ou pas encore trop) souffert de la recomposition commerciale de périphérie mais serait-ce encore pour longtemps ? **Il faut organiser un débat, réfléchir à l'avenir, ne pas s'interdire d'intervenir et de réguler, pour se saisir de ces questions localement.**

En matière touristique, les enjeux majeurs sont la poursuite de la réflexion sur la destination touristique durable : ambassadrice des principes de préservation d'authenticité et d'intégrité, attachés au patrimoine mondial, témoignant des deux inscriptions (au titre du Mont-Saint-Michel et sa Baie et des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France) **sur la liste des biens inscrits et/ou du lien avec les valeurs du patrimoine mondial, respectueuses des valeurs paysagères du territoire, conjuguant la prise en compte des patrimoines naturel et culturel** et mise en œuvre grâce à une **gestion appropriée des flux touristiques compatibles avec un tourisme durable et pourvoyeur de sens.**

Quant aux nouvelles formes d'économie, notamment celle sociale et solidaire, celle circulaire, du réemploi..., les opportunités sont importantes, les préoccupations sérieuses sur la capacité du territoire à disposer des personnes pour y répondre, ce qui freinent certainement les initiatives y compris celles de la sensibilisation aux opportunités de faire conjuguer la valorisation des ressources locales, leur utilisation parcimonieuse et la dynamique économique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Rapprocher la demande de l'offre d'emploi locales,
- Qualifier, mesurer et valoriser la ressource locale pour construire dans la durée un territoire économique cohérent,
- Appuyer la mise en réseau d'acteurs, les démarches collectives pour produire un effet d'entraînement et faciliter le partage d'expériences,
- Stimuler la créativité en matière de production, transformation et commercialisation compatible avec le développement durable,
- Favoriser une croissance plus inclusive et sobre en utilisation des ressources,
- Favoriser le développement de circuits de consommation qualitatifs, responsables et locaux et ainsi agir directement sur la situation économique des ménages du territoire.

EFFETS ATTENDUS :

- Migration d'actifs,
- Augmentation de la part des emplois (offerts en tissu déjà urbanisés) et optimisation du dispositif foncier d'accueil des entreprises,
- Accroissement de la valeur ajoutée produite localement par un renforcement du lien entre la ressource locale et l'entrepreneuriat,
- Prise en compte des principes de limitation de la consommation de l'espace, de la lutte contre l'artificialisation et de l'équilibre entre toutes les fonctions essentielles à la vie des sols,
- Prise en compte par l'économie productive, de transformation et de commercialisation des exigences de transition des pratiques,
- Création de liens et partenariats économiques et développement de la culture de l'échange,
- Augmentation de l'engagement des acteurs dans des démarches de qualité et de certification,
- Inscription de la destination touristique comme vecteur des valeurs du patrimoine mondial,
- Utilisation parcimonieuse de la ressource, réduction des volumes de déchets et réemploi facilité
- Amélioration des habitudes alimentaires des habitants et facilitation de l'accès des productions locales aux habitants et touristes de passage,

DESRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Actions de développement de l'offre de formation en lien avec les compétences attendues par le terreau économique local,
- Actions de structuration, d'optimisation du fonctionnement et de promotion des activités agricoles productives,
- Actions concourant à la prise en compte d'un équilibre renouvelé entre les fonctions anthropiques et intrinsèques des sols, dédiée aux espaces économiques destinés à l'industrie, à l'artisanat, au commerce et activités de productions agricoles,
- Actions support de l'accueil des activités économiques et de l'organisation des fonctions économiques et industrielles inscrivant le territoire dans la transition des pratiques et la montée en gamme de l'offre d'espace d'activités et d'activités elle-même,
- Actions de valorisation du « territoire d'industrie »,
- Actions artisanales et commerciales en appui à la redynamisation des centralités, à leur requalification et au confortement de l'armature territoriale,
- Actions visant à requalifier les espaces commerciaux de périphérie,
- Conception de produits touristiques durables, réalisations et valorisation de la destination,
- Actions de coopération entre acteurs et/ou territoires,
- Actions de développement du tourisme patrimonial, naturel et culturel,
- Actions conduisant à l'engagement du territoire dans une économie plus sociale, solidaire et circulaire,
- Événementiels,
- Action concourant à protéger la ressource pour la pêche en complémentarité avec le GALPA de Havres en Baie,

BÉNÉFICAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises : Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- EPCI/ communes
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :**Dépenses immatérielles :**

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations,
- Prestations d'apport de compétences (frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestations intellectuelles de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestations intellectuelles mobilisant des compétences en aménagement, paysage, sobriété énergétique, biodiversité, appliquées aux secteurs d'activités économiques,
- Frais de personnels (frais salariaux et frais de déplacement, d'hébergement et de restauration),
- Événementiels liés aux savoir-faire locaux,

Dépenses matérielles

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations,
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysage urbains...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PRINCIPES DE SÉLECTION :**Principes généraux :**

- Se référer à la grille de sélection,
- Les dossiers peuvent être déposés et instruits toute l'année, au fil de l'eau,
- Avec le soutien de la « Fabrique du Ménagement » des procédures de sélection spécifiques pourront être mises en place, de type appels à projets,

Principes propres à cette fiche :

L'équilibre entre la préservation des écosystèmes et la garantie de rester un territoire habité aux paysages ruraux entretenus et où l'on y exerce une activité sera au centre de la sélection des opérations de cette fiche. Aussi, le sol tant pour ses qualités anthropiques (support des activités humaines : habitat, activité, service...) qu'intrinsèques (épuration, captation carbone, filtrage, absorption, etc.) doit être au centre des attentions.

- La prise en compte des outils de planification est impérative. Aussi, afin de s'assurer de la compatibilité de l'opération avec les stratégies d'urbanisme, toutes à l'échelle intercommunale sur le périmètre, l'(ou les) intercommunalité(s) concernée(s) sera consultée pour avis sur chacune des propositions,
- Les projets devront impérativement représenter une plus-value argumentée en matière de réduction de la consommation des espaces et de prise en compte des impératifs de lutte contre l'artificialisation,
- La capacité du projet à intégrer les dynamiques que représentent les bouleversements liés aux changements du climat, de méthode de développement plus raisonnée et plus locale, à l'amplification des risques, à la mutation du commerce, à la réindustrialisation, à la souveraineté alimentaire, au vieillissement....,
- La capacité du projet à intégrer les nouvelles formes d'économie et notamment celles sociale et solidaire, circulaire, du réemploi,
- La capacité du projet à prendre en compte une logistique d'acheminement des produits de nature à prendre en compte le développement durable,
- Le caractère expérimental et reproductible devra être argumenté et chaque porteur de projet devra faire une restitution devant le comité de programmation du retour de son expérience,
- En complémentarité avec la fiche action 2, ce sont les opérations destinées aux activités économiques qui seront sélectionnés ici,

LIGNE DE PARTAGE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (PO FEDER/FSE, PO FEADER, DOMO FEAMPA) :

- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les priorités du SRADET normand seront prises en compte.

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,
- Les opérations récurrentes pourront être accompagnées de manière dégressive,
- Le montant plancher d'aide sera de 5 000 euros,
- Le montant plafond d'aide sera de 50 000 euros. Le GAL se réserve toutefois la possibilité de délibérer sur un déplafonnement de l'aide en cas de projet particulièrement structurant pour l'ensemble du périmètre du GAL. Il délibérera, dans ce cas et de manière exceptionnelle sur le montant plafond à attribuer.

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
4	Fiche-Action n°4: Emplois	85 850	85 850	343 400	500 076	80%	80%	85 850	70 826	42 925	543 001

CONDITIONS DE SUIVI :**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations et diversité,
- Nombre d'acteurs économiques privés concernés,

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'entreprises concernées,
- Nombre d'emplois créés ou maintenus,



FICHE ACTION N°5

Ressources - Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème en réinterrogeant nos pratiques, réenchantant nos usages et en bannissant la banalisation de nos esprits.

CONTEXTE :

Le patrimoine naturel et culturel du Sud de la Manche côtier et rural regorge de richesses. Pour inscrire ce territoire dans les transitions écologiques, énergétiques et climatiques, ce qui est aujourd'hui une absolue nécessité, il faut **réinterroger les pratiques et réenchanter les usages du territoire et de ses ressources** (sol, eau, ...). Cela soulève de nombreuses questions comme :

- La quantité et qualité de l'eau (gestion économe de la ressource en eau)
- La capacité de traitement des eaux usées,
- L'usage parcimonieux des espaces et la réduction du rythme de l'artificialisation des sols et de la limitation de son imperméabilisation,
- L'intégration de la nature diverse et remarquable comme composante majeure du territoire,
- L'équilibre entre les usages et les propriétés intrinsèques des sources dans une logique d'équité de traitement des populations,
- L'anticipation ou encore de la prévention au regard des risques très divers qui nécessitent la protection des populations,
- Le développement des énergies à partir de ressources renouvelables,
- ...

Le territoire a un ratio d'émission de gaz à effet de serre important en comparaison des émissions régionales et nationales et elles présentent la particularité d'être principalement d'origine non énergétiques (65%) et elles proviennent à 41 % de l'élevage cependant le territoire ne fait pas qu'émettre des GES car **il en séquestre aussi** (captage et stockage dans des puits de carbone). Le stock **carbone se fait principalement grâce aux prairies et cultures du territoire avec 46,6 millions de tonnes équivalent CO2. La capacité du territoire à absorber annuellement du CO2 est, elle, de 72 014 teqCO2/an.**

Quant à **la consommation d'énergie, elle s'élève à 4 236 GWh et essentiellement due à l'industrie puis au transport et au résidentiel.** Une révolution est, là aussi, à opérer. Ces évolutions vont entraîner nécessairement des conséquences sur les modes de vie actuels, avec un risque de renforcement des inégalités sociales et économiques à l'échelle des territoires : submersion de villes côtières, sécheresse, coût foncier, immobilier... C'est pourquoi les acteurs doivent absolument limiter ces effets et préparer au mieux les transitions en accompagnant les acteurs privés comme publics.

Est en jeu sur ces sujets, le maintien de la diversité des milieux sur un espace comme le nôtre avec des espaces littoraux, de bocage, ... La volonté d'agir se traduit par une biodiversité et une qualité de paysages à préserver pourtant toujours menacés par la banalisation de nos pratiques.

Encore une fois, si ce territoire rural paraît relativement préservé même si l'on note les fragilités du littoral et de certains milieux ruraux ou péri-urbains, le chantier sur le sujet dépasse l'immédiatement perceptible et doit retenir l'attention des acteurs. Dans un contexte de raréfaction des ressources, l'enjeu est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Replacer la question des ressources et de ses usages au cœur de l'action du territoire,
- Accroître la valeur ajoutée produite par les riches patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire grâce à la préservation et la gestion des flux,
- Favoriser la sobriété dans les pratiques,
- Améliorer la connaissance et le partage de cette connaissance pour inciter à la préservation,

EFFETS ATTENDUS :

- Réduction de la consommation d'énergie, des émissions de CO2 et autres polluants et toutes les sources de pollutions quelles qu'elles soient,
- Amélioration de l'impact des actions sur la biodiversité et globalement l'impact des activités humaines sur l'environnement,
- Gestion de la ressource et de la capacité de production d'énergies renouvelables à partir des ressources locales,
- Valorisation et préservation de l'ensemble des patrimoines aménitaires ruraux tant naturels que culturels,
- Augmentation des retombées économiques par l'augmentation de la valeur ajoutée produite par la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel,
- Amélioration de l'attractivité,

DESSCRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Les actions devront améliorer la connaissance sur la ressource et ses usages, participer à sa gestion et prévenir les conflits d'usage, améliorer sa durabilité, ou participer à un effort de sobriété et de consommation responsable.
- Actions de valorisation et de gestion des aménités naturelle et culturelle patrimoniales du territoire (atouts, fragilités, réflexes, pratiques ...),
- Actions de prise en compte des aménités patrimoniales dans les actions territoriales,
- Opérations d'aménagement répondant aux défis de la transition écologique et énergétique (replantation, réintroduction d'espèces, création de corridors, ...),
- Opérations visant à la création, développement et renouvellement de médiations et d'animations (éducation, sensibilisation et pratiques) de valorisation et équipements ou outils liés à la diffusion de la connaissance,
- Opérations d'inventaire, d'animation et de promotion des ressources locales,
- Opérations de structuration et de partage d'expériences,

Les actions devront améliorer la connaissance sur la ressource et ses usages, participer à sa gestion et prévenir les conflits d'usage, améliorer sa durabilité, ou participer à un effort de sobriété, de réduction des consommations énergétiques et de production des énergies renouvelables. S'agissant du recul du trait e côte, l'éventuelle relocalisation des projets sera anticipée pour la sélection des projets

BÉNÉFICIAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises : Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- EPCI/ communes
- Etablissements publics
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :**Dépenses immatérielles :**

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations,
- Prestations d'apport de compétences (frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestation intellectuelle de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestation intellectuelle mobilisant des compétences en préservation des ressources naturelles et culturelles, de la sobriété des usages et de la production d'énergie à partir de ressources renouvelables,
- Frais de personnels (frais salariaux et frais de déplacement, d'hébergement et de restauration).
- Prestation d'événementiels,

Dépenses matérielles :

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations,
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysage urbains et ruraux, travaux de rénovation énergétique, installations de production d'énergies renouvelables...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PRINCIPES DE SÉLECTION :**Principes généraux :**

- Se référer à la grille de sélection,
- Les dossiers peuvent être déposés et instruits toute l'année, au fil de l'eau,
- Avec l'accompagnement de la « Fabrique du Ménagement » des procédures de sélection spécifiques pourront être mises en place, du type appel à projets,

Principes propres à cette fiche :

L'équilibre entre la préservation des écosystèmes et la garantie de rester un territoire habité aux paysages ruraux entretenus et où l'on y exerce une activité sera au centre de la sélection des opérations de cette fiche. Aussi, le sol tant pour ses qualités anthropiques (support des activités humaines : habitat, activité, service...) qu'intrinsèques (épuration, captation carbone, filtrage, absorption, etc.) doit être au centre des attentions.

- La prise en compte des outils de planification et de stratégies énergétiques et climatiques est impérative. Aussi, afin de s'assurer de la compatibilité de l'opération avec les stratégies d'urbanisme, toutes à l'échelle intercommunale sur le périmètre, l'(ou les) intercommunalité(s) concernée(s) sera consultée pour avis sur chacune des propositions,
- L'opération devra particulièrement démontrer son impact a minima à l'échelle du périmètre d'un ancien canton,
- Les projets devront impérativement représenter une plus-value argumentée en matière de réduction de la consommation des espaces et de prise en compte des impératifs de lutte contre l'artificialisation,
- Toute demande devra impérativement expliciter les objectifs pédagogiques du projet et s'assurer de la professionnalisation des compétences mobilisées,
- L'impact sur la maîtrise de la ressource (quantité et qualité) devra être démontrée,
- Le caractère expérimental et reproductible devra être argumenté et chaque porteur de projet devra faire une restitution devant le comité de programmation du retour de son expérience,

LIGNE DE PARTAGE ET DE COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS (PO FEDER/FSE, PO FEADER, DOMO FEAMPA) :

- Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable. Les priorités du SRADET normand seront prises en compte.

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,
- Les opérations récurrentes pourront être accompagnées de manière dégressive,
- Le montant plancher d'aide sera de 5 000 euros,
- Le montant plafond d'aide sera de 50 000 euros. Le GAL se réserve toutefois la possibilité de délibérer sur un dé plafonnement de l'aide en cas de projet particulièrement structurant pour l'ensemble du périmètre du GAL. Il délibérera, dans ce cas et de manière exceptionnelle sur le montant plafond à attribuer.

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEDER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
5	Fiche-Action n°5 : Ressources	171 700	171 700	686 800	1 000 153	80%	80%	171 700	141 653	85 850	1 086 003

CONDITIONS DE SUIVI :**Indicateurs de réalisation :**

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subvention FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations et diversité,
- Nombre d'espaces concernés,

Indicateurs de résultat :

- Nombre de personnes sensibilisées,
- Nombre d'opérations améliorant les écosystèmes,
- Linéaire concerné par les projets,
- Nombre de projets intéressant la transition énergétique



FICHE ACTION N° 6

Coopérations

CONTEXTE :

Le territoire LEADER proposé dans le cadre de la candidature est déjà un espace de coopérations entre trois intercommunalités que sont : Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom, qui décident ensemble de retenir ce qui leur est commun pour fonder une stratégie qu'il souhaitent voir accompagnée. Il s'agit, ici, dans le prolongement de cette coopération, de proposer de nouveaux espaces de coopération qu'ils soient interterritoriaux et/ou transnationaux et d'amener le territoire du PETR à s'ouvrir vers d'autres territoires pour partager un ou des éléments de sa stratégie, commun(s) avec d'autres périmètres LEADER.

Bien entendu, le fil conducteur de la candidature qui est celui du ménagement du territoire devra inspirer les propositions de coopération et le territoire se projeter dans la prise en compte des objectifs de transitions.

Plusieurs coopérations ont déjà été conduites et notamment à l'échelle de la Baie du Mont-Saint-Michel dans le cadre d'intérêts communs des territoires qui bordent l'espace maritime et se partagent une double inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO mais aussi avec plusieurs territoires européens pour fédérer les sites dédiés à Saint-Michel en Europe. Forts de ces expériences très concluantes, les acteurs du territoire souhaitent non seulement poursuivre ces coopérations mais trouver d'autres sujets d'intérêt commun avec différents territoires. Il s'agira prioritairement d'aller au-delà du simple échange de pratiques comme cela a pu être le cas précédemment.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Poursuivre les actions de coopérations interterritoriales et transnationales déjà engagées (plan de gestion du bien patrimoine mondial ; Sites dédiés à Saint-Michel en Europe) et élargir à de nouveaux territoires, de nouveaux horizons, de nouveaux sujets, ...
- Rechercher d'autres axes de collaboration en lien avec la stratégie du territoire et expérimenter de nouvelles pratiques pour permettre d'accéder à des ressources et des expertises complémentaires,
- Engager le territoire dans les transitions sur l'ensemble des thématiques de la stratégie "du changement" pour l'armature rurale, l'aménagement, les services, l'emploi et les ressources,
- Multiplier les échanges avec d'autres territoires (national et international) pour capitaliser et s'inspirer des bonnes pratiques

EFFETS ATTENDUS :

- Construction de partenariats conduisant à la réalisation d'opérations innovantes aux enjeux similaires ou complémentaires,
- Ouverture du territoire à d'autres pratiques, d'autres horizons, d'autres outils, d'autres méthodes,
- Amélioration des connaissances dans le cadre des opérations partagées,
- Inscription dans des dynamiques plus larges pour un effet de levier plus important et une masse critique favorable à la réussite de l'opération,
- Valorisation des actions conduites sur le territoire à l'extérieur de ce dernier dans une dynamique collective,

Pour toutes les opérations, le PETR devra s'assurer de la prise en compte du fil conducteur du programme : le ménagement du territoire.

DESSCRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Rencontres et déplacements, animations, expertises, études, formations, évènementiels, opérations de communication, investissements matériels et immatériels pour la réalisations d'opérations répondant à un objectif commun des partenaires de l'opération, y compris dans le cadre d'opérations de préparation à la coopération.

BÉNÉFICIAIRES :

- Associations de loi 1901
- Entreprises : Entreprises artisanales, commerciales ou de services, micro entreprises, petites et moyennes entreprises au sens communautaire
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs
- EPCI/ communes
- Etablissements publics y compris en santé
- Syndicats mixtes / GIP
- PETR
- Chambres consulaires et organismes professionnels
- Organismes de formation
- Coopératives (SCIC, SCOP, etc.)
- Groupements d'employeurs associatifs
- Fondations

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Dépenses immatérielles :

- Prestations d'études, d'enquêtes et d'expertise et aides au démarrage des opérations,
- Prestations d'apport de compétences (frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),
- Prestations intellectuelles de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestations intellectuelles mobilisant des compétences du ressort de chacune des fiches 19.2 mais aussi celles liées à la traduction,
- Frais de personnels, de déplacements, d'hébergements et de restauration pour les participants à l'opération,
- Prestation d'évènementiels,

Dépenses matérielles :

- Matériels et fournitures directement liés à l'opération,
- Matériels et équipements nécessaires à la réalisation des opérations,
- Investissements matériels (travaux d'aménagement et de restauration, acquisition de matériel, d'équipements, de biens et de foncier, signalétique, plants et éléments de paysage urbains et ruraux...),
- Petits équipements (matériel informatique, bureautique, technique, etc.).

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEDER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
6	Fiche-Action n°6 :Coopération	42 925	42 925	171 700	250 038	80%	80%	42 925	35 413	21 463	271 501

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,

CONDITIONS DE SUIVI :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations,

Indicateurs de résultat :

- Projets de coopération,



FICHE ACTION N° 7

Animation

CONTEXTE :

Le territoire du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel pour cette nouvelle programmation, a souhaité, **pour l'animation et la gestion du programme LEADER la mobilisation de 2 E.T.P. avec la mobilisation d'un coordinateur du programme, d'une animateur-gestionnaire, d'un gestionnaire en complément et d'un animateur spécialiste de la question des transitions. En outre, des référents seront désignés au sein de chaque intercommunalité pour venir en soutien à l'équipe du PETR.**

Par ailleurs, il mobilisera des compétences spécifiques tout au long de la mise en œuvre du programme pour accompagner la sélection des opérations. Ainsi, **au travers de la « fabrique du ménagement »** seront mobilisés, trois catégories d'acteurs : **les anticipateurs de LEADER**, chargés d'apporter leur concours à la rédaction d'appels à projets et de susciter la mise en œuvre d'opérations liées à la stratégie du programme ; **les ambassadeurs de LEADER** qui faciliteront l'accès de tous au programme notamment par la communication et le partage et **les améliorateurs de LEADER** qui évalueront au fil de l'eau la concordance des projets avec la stratégie du GAL.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

- Animer, gérer et évaluer le programme,
- Faciliter l'instruction des dossiers et le relais à l'autorité de gestion,
- Promouvoir la démarche LEADER auprès de l'ensemble des acteurs,
- Mobiliser les acteurs locaux afin de faire émerger des projets en lien avec la stratégie du territoire,
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la présentation de leur projet et faciliter leurs démarches administratives,
- Coordonner acteurs et socio-professionnels du territoire avec la « fabrique du ménagement » pour la réussite de la programmation

EFFETS ATTENDUS :

- Un accès facilité au programme par un accompagnement et un soutien aux porteurs de projets privés et publics,
- Une dynamique d'ensemble liant animateurs, gestionnaires, les membres du comité de programmation et la « fabrique du ménagement »,
- Une méthode d'évaluation permettant de piloter au mieux et de réorienter en cas de besoin tout au long de la programmation,

DESRIPTIF DES ACTIONS/ TYPE DE SOUTIEN :

- Rémunérations des équipes du GAL,
- Dépenses de communication et d'évènementiel,
- Frais liés à des prestations extérieures,
- Frais de participation au réseau rural régional, national, européen,
- Dépenses de fonctionnement et d'investissement,

BÉNÉFICAIRES :

Structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale ayant été sélectionnée par l'Autorité de gestion ,

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Dépenses immatérielles :

- Frais de personnel (salaires et charges patronales),
- Frais de structure (15% des frais de personnel directs éligibles (brut chargé) dédiés à l'opération,
- Prestation intellectuelle de valorisation (signalétique, supports de communication matériels et immatériels),
- Prestation d'apport de compétences (frais de formation et coûts pédagogiques y compris supports),

Dépenses matérielles :

- Matériel et équipement (matériel informatique, bureautique, technique, mobilier, etc.),
- Matériel lié à l'organisation d'évènements ou de formations,

MONTANT ET TAUX D'AIDE :

- Le taux de cofinancement du FEADER est de 80%,
- Le taux maximum d'aide publique est de 100%,

PLAN DE FINANCEMENT :

Fiches actions	libellé	Autofinancement sous maîtrise d'ouvrage publique	Total contribution publiques nationales	Montant FEADER	Dépenses publiques totales	Taux Cofinancement FEADER en % de la dépense publique totale	Taux réglementaire fixe de FEADER	Montant de la dépense publique nationale	TOP UP	Fonds Privés	MONTANT GLOBAL
7	Fiche-Action n°7 : Animation	214 625	214 625	858 500	1 250 191	80%	80%	214 625	177 066	107 313	1 357 503

CONDITIONS DE SUIVI :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'opérations soutenues,
- Volume total des investissements aidés,
- Montant moyen de subventions FEADER attribuées,
- Nombre de structures impliquées dans les opérations
- Nombre de réunions du comité de programmation
- Nombre de réseaux d'acteurs créés

Indicateurs de résultat :

- Consommation de l'enveloppe,

IV. SUIVI, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LA STRATEGIE

Il est important de pouvoir prendre du recul sur la mise en œuvre d'un programme quel qu'il soit. Avec l'aide de la « Fabrique du Ménagement », l'évaluation sera réalisée tout au long de la mise en œuvre du programme 2023-2027. Rappelons-nous qu'une des missions de la « Fabrique du Ménagement » sera celle d'évaluer le programme ! Un bilan intermédiaire sur lequel une communication sera réalisée permettra à mi-parcours de prendre en compte les éventuels ajustements à opérer. Bien entendu, une évaluation finale sera opérée avec une communication grand public comme pour l'évaluation 2014-2022. Le GAL mettra en place des outils permanents de suivi comme ce fut le cas pour la programmation 2014-2022. L'évaluation en continu permettra en tant que de besoin de revoir également la grille de sélection.

L'originalité et l'innovation pour le suivi et la mise en œuvre du programme 2023-2027 tiennent à la combinaison fine d'une gouvernance et d'une animation élargies (la fabrique du ménagement) avec un process de sélection plus classique.

→ La gouvernance et l'animation élargie

La gouvernance proposée a pour objectifs de bien coordonner les interventions du Groupe d'Action Leader (GAL) avec celles des élus locaux (EPCI et communes), de l'équipe technique FEADER-LEADER, et du Comité de programmation. Le schéma proposé ci-avant définit les rôles et missions de chacun.

La fabrique du ménagement, associée au GAL, a pour objet de renforcer et optimiser **l'implication des acteurs et des professionnels à tous les stades de la mise en œuvre du programme** et notamment lors de l'analyse et la sélection des projets, de leur mise en œuvre, puis de leur évaluation ...). Sorte de « Brain storming » et d'expertise permanents, il s'agira de valoriser au maximum les compétences locales pour favoriser les innovations, rendre le programme le plus lisible et accessible possible, et d'optimiser l'atteinte des objectifs.

Cette gouvernance et cette animation auront également pour objectifs d'anticiper la dynamique collective nécessaire, permettre le renforcement de **l'attractivité du Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel dans une logique de « développement-aménagement-ménagement » raisonné**, c'est-à-dire qui garantisse **l'équilibre entre la protection du territoire et le développement des activités**.

L'analyse des Projets et la grille d'analyse

Le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour rôle d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et donc de définir des critères de sélection » (article 34 du règlement R(UE) 1303/2013).

L'attribution d'une note globale en fonction de la grille proposée ci-dessous permet de mesurer la cohérence de chaque projet en fonction de sa contribution à la réalisation des objectifs visés par la stratégie LEADER 2023-2027. Cet outil accompagne les membres du GAL lors de l'analyse de chaque opération. A des fins de transparence, il est également transmis en amont au porteur de projet.

Cette grille se compose de 3 parties :

- 1 partie préliminaire comprenant plusieurs **critères de recevabilité** et auxquels le projet doit répondre sans restriction pour pouvoir être examiné par le comité de sélection,
- 1 partie générale qui comprend les **critères communs à l'ensemble des 5 fiches actions**, à savoir :
 - o Les critères d'analyse de l'aspect contributif du projet à la stratégie locale de la programmation 2023-2027 du PETR Sud Manche – Baie du Mont-Saint-Michel,
 - o Les critères d'analyse de l'articulation du projet avec les orientations régionales, nationales et européennes.
- 1 partie spécifique avec les **critères particuliers concernant chacune des fiches actions** qui comprend les critères relatifs à la stratégie et aux objectifs définis pour la fiche action considérée.

La grille de sélection proposée est présentée en annexe.

Synthèse de la notation

Chaque projet obtient deux notes (les critères de recevabilité ne sont plus comptés à ce stade):

- une note sur 20 pour la contribution à la stratégie de la programmation 2023-2027 du PETR
- une note sur 30 pour l'articulation avec les priorités européennes, nationales ou régionales)
- une note sur 20 / 21 ou 24 pour les critères particuliers propres à chaque fiche-action

La somme des 3 notes obtenue permet d'obtenir une **note globale** sur 70, 71 ou 74 suivant la fiche(action considérée). Trois cas de figures sont alors possibles :

- ❑ **La note globale est supérieure à 50/70 ou 50/71 ou 50/74 points → le projet obtient un avis d'opportunité favorable ;**
- ❑ **La note globale est comprise entre 35 points et 49 points → le projet présente un intérêt mais doit être retravaillé sur un ou plusieurs points, identifiés comme des faiblesses dans la grille de sélection ;**
- ❑ **La note globale est inférieure ou égale à 49 points → le projet se révèle trop insuffisant et obtient un avis d'opportunité défavorable.**

V. ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTE DES COMMUNES CONCERNEES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER				
Nom	Code INSEE	Superficie (km ²)	Population (2019)	Densité (Hab./km ²)
Andoville-sur-Boscq	50006	2,15	443	206
Beauchamps	50038	4,1	426	104
Berail	50076	12,71	3 455	272
Berville-sur-Mer	50061	6,86	771	112
Bricqueville-sur-Mer	50094	13,88	1 223	95
Carottes	50105	3,65	748	194
Cérences	50106	26,04	1 779	68
Champdeux	50117	4,29	351	82
Chardolap	50120	4,17	359	86
Coudeville-sur-Mer	50143	8,7	859	99
Donville-les-Bains	50166	2,75	3 109	1 131
Equilly	50174	5,65	196	35
Foligny	50186	11,8	1 084	92
Granville	50218	9,9	12 513	1 264
Hocquigny	50247	3,05	188	62
Houlleval	50262	18,68	008	49
Judovallois	50066	21,88	3 947	108
La Haye-Paenl	50237	6,29	1 258	200
La Licorne-d'Outremer	50287	14,48	772	53
La Maurd'Aquillo	50327	7,6	186	24
La Mouchie	50367	4,43	241	54
La Lorieux	50278	3,23	283	88
Le Mesnil-Aubert	50304	5,96	195	33
Longueville	50277	4,07	590	145
Mureville-sur-Mer	50365	7,42	469	63
Saint-Aubin-des-Praux	50447	6,24	436	56
Saint-Jean-de-Cherques	50453	10,4	443	74
Saint-Pair-sur-Mer	50533	14,42	4 079	281
Saint-Pierre-Langues	50540	3,4	620	74
Saint-Panchais	50541	11,96	386	117
Saint-Sauveur-Penneroye	50549	5,27	402	76
Yquelon	50647	2,14	136	530

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VILLEDIEU INTERCOM				
Nom	Code INSEE	Superficie (km ²)	Population (2019)	Densité (Hab./km ²)
Bastion	50048	17,24	595	32
La Bloutière	50060	9,31	435	47
Baillayon	50062	3,85	115	30
Bourguenilles	50069	7,65	345	45
Champrepus	50118	9,12	328	36
La Chapelle-Cécelin	50121	5,22	244	47
Chérencé-le-Rétoron	50130	9,54	427	45
La Colombe	50137	14,37	627	44
Coulouvray-Basdenrière	50144	17,25	540	31
Fleury	50185	12,6	1 045	83
Le Guislain	50225	5,39	143	27
La Haye-Bellefond	50234	2,82	77	27
La Lande-d'Airou	50262	15,1	530	35
Margueray	50291	4,64	121	26
Mauperruts	50295	5,01	143	26
Montabot	50334	11,56	276	24
Montbray	50338	14,04	299	21
Mortigny	50357	4,35	72	17
Percy-en-Mormandie	50393	48,32	2 600	54
Saint-Martin-le-Bouillant	50518	12,37	327	26
Saint-Maur-des-Bois	50521	4,97	154	31
Saint-Véris	50542	7,78	490	63
Sainte-Cécile	50453	11,29	785	70
Le Tanu	50590	10,12	406	40
La Trinité	50607	9,16	391	43
Willabaudon	50637	5,89	316	56
Willardieu-les-Pêches-Rouffigny	50639	14,77	3 852	261

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL-NORMANDIE				
Nom	Code INSEE	Superficie (km ²)	Population (2019)	Densité (hab./km ²)
Avanches	50025	10,99	10 264	934
Aucey-la-Pierre	50019	9,19	419	45
Bacilly	50027	15,88	956	60
Baranton	50029	34,88	1 175	34
Beauficel	50040	9,13	123	13
Beauvoir	50042	14,29	433	30
Brécey	50074	20,96	2 139	102
Brouains	50088	3,79	135	36
Buais-les-Monts	50090	24,73	611	25
Céaux	50108	8,39	414	49
La Croix-Baudouin	50112	13,06	465	39
La Chapelle-Vivé	50124	4,6	165	36
Chaulieu	50514	10,64	307	29
Charvot	50126	3,7	133	36
Courtils	50146	5,39	235	44
Les Cremaux	50152	9,78	225	23
Croillon	50155	4,68	298	64
CUVES	50158	9,69	280	29
Dragoy-Rouillon	50167	15,17	805	53
Ducey-Les Cleris	50188	17,08	2 799	164
Le Fresnel-Perec	50199	10,08	218	22
Gathemo	50195	10,41	234	24
Genêts	50199	6,89	447	65
Ger	50200	39,78	807	20
La Goderoy	50205	3,65	279	76
Le Grand-Celland	50217	12,45	601	48
Grandpailly	50391	34,61	2 643	76
Le Girapon	50115	9,81	383	39
Harnelin	50229	2,46	87	35
Huisnes-sur-Mer	50253	6,75	170	25
Higry-le-Briat	50256	73,31	3 221	44
Jullieu	50259	11,23	641	57
Juvigny les Vallées	50260	57,25	1 889	30
Lageny	50263	14,89	364	24
Lingard	50271	3,65	86	24
Les Loges-Marchis	50274	19,78	1 012	51
Les Loges-sur-Brécey	50275	5,27	125	24

Leif	50276	12,1	561	47
Le Luot	50282	8,5	292	35
Marcy-sur-Grièges	50288	6,73	1 294	192
Marcilly	50290	8,86	324	37
La Meud-Andelle	50300	6,81	164	24
Le Meud-Gilbert	50312	7,85	134	17
Le Meud-Orme	50317	4,59	271	59
Le Meudruif	50315	8,75	246	28
Le Mont-Saint-Michel	50353	3,97	29	7,3
Montjeu-Saint-Martin	50347	7,48	234	31
Murville-Bouge	50359	62,63	2 029	47
Moulines	50362	7,41	285	38
Le Neubourg	50371	2,21	407	181
Notre-Dame-de-Livoie	50379	9,34	155	46
Le Parc	50535	22,63	921	41
Perrins-en-Beauficel	50397	9,3	210	23
La Perle-Celland	50399	6,57	176	27
Pouilly	50407	12,65	925	73
Pontchaubault	50403	1,94	569	293
Punborsion	50413	61,47	4 318	70
Pans	50421	4,7	678	101
Pérey	50413	7,73	574	74
Reffuveille	50423	23,36	515	22
Rennegr-Tonyroy	50431	36,11	1 278	35
Sacey	50443	15,77	516	34
Saint-Aubin-de-Terregatte	50443	20,56	661	32
Saint-Dal-Willevry	50452	6,01	333	40
Saint-Brice	50451	2,55	127	50
Saint-Brice-de-Landelles	50452	14,77	664	45
Saint-Clement-Tancouffroy	50455	34,1	548	17
Saint-Cy-dit-Baillet	50462	23,41	369	16
Saint-Georges-de-Livore	50472	5,53	204	37
Saint-Georges-de-Rouffley	50474	20,52	545	27
Saint-Mathieu-du-Haravillat	50481	46,57	5 850	125
Saint-James	50487	86,41	4 907	57
Saint-Jean-de-la-Haize	50489	8,95	531	59
Saint-Jean du Corail-de-Bas	50495	3,63	75	21
Saint-Jean-de-Thonnas	50496	2,33	384	161
Saint-Laurent-de-Cuves	50499	14,3	481	32
Saint-Laurent-de-Terregatte	50500	16,75	654	40
Saint-Loup	50505	6,43	679	105

Saint-Michel-de-Montjau	50523	1446	328	23
Saint-Nicolas-des-Bois	50529	357	81	23
Saint-Ouin	50531	1293	767	59
Saint-Quentin-sur-Homme	50543	1684	1345	80
Saint-Senier-de-Beuvron	50553	1121	306	51
Saint-Senier-sous-Avenches	50554	852	1420	135
Sartilly-Base-Bocage	50565	3068	2815	92
Saigny-le-Vieux	50570	1716	426	25
Servon	50574	923	271	29
Sourdeval	50582	5187	3196	61
Suhieruy	50584	1	407	51
Tanis	50589	749	289	39
Le Tailleul	50591	6689	1674	25
Trepied-sur-Sie	50597	2255	953	42
Vains	20612	838	745	87
Le Val-Saint-Pierre	50616	111	1971	178
Vernix	50628	534	155	27

ANNEXE 2 – DELIBERATION DU PETR

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
 ARRONDISSEMENTS PAYSANCS
 DE COULANCES et DE SAINT LO

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
 Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
 Séance du 25 novembre 2022

Objet : Constitution FEADER LEADER 2023-2027 – Validation du contenu et autorisation de transmission à l'avisé de gestion, la Région Normandie

Le 25 novembre à 14 heures 30 le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Manche - Baie du Mont-Saint-Michel, réajustivement convoqué le 17 novembre 2022 par Monsieur Gaëtan LAMBERT, Président, s'est réuni, au siège de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normande, sous la présidence de Monsieur Gaëtan LAMBERT, Président.

Présents titulaires : Monsieur Vincent BICHON, Madame Ayguelique FERREIRA, Monsieur David JUQUIN, Monsieur Gaëtan LAMBERT, Madame Sophie LAURENT, Monsieur Hervé BLOUQUIN, Madame Dany LE JOSSIC, Monsieur Daniel LECUREUL, Monsieur Jean-Paul PAVEN, Monsieur Michel PEYRE, Monsieur Jean-Patrick AUDOUX, Monsieur Damien LEBOUVER, Monsieur Bernard LEMASTRE, Monsieur Charly VARRU.

Présents suppléants : Monsieur Jean-Yves LITFECTIER, Monsieur Laurent QUEROC, Monsieur Jacques BONO, Monsieur Thierry LEMONNE, Monsieur Jean-Marc JULIENNE, Monsieur Lion DOLLEY.

Absents et excusés : Monsieur David NICOLAS, Madame Claire ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Ayguelique FERREIRA

Le nombre de membres en exercice étant de 19 les membres présents au nombre de 21 forment la majorité.

REÇU LE
 28 NOV. 2022
 SOUS-PREFECTURE PAYSANCS

1

Délibération n° 2022 - 010104
 Candidature FEADER-LEADER 2023-2027 – Validation du contenu et autorisation de transmission à l'autorité de gestion, la Région Normandie

Rapporteur : Monsieur Michel PEYRE

CONTEXTE :

LE VICE-PRESIDENT RAPPELLE AU COMITE SYNDICAL :

Le cadre Régional :

Pour mémoire, le Vice-Président rappelle que la Région Normandie, dans le cadre de sa responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens, a soutenu pour assurer l'accompagnement, des territoires ruraux en dédiant une enveloppe de Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) au programme européen LEADER de 30 500 000 euros. Le FEADER qui se réajuste, volontairement, les 19 territoires, qui auront confirmé le dépôt d'une candidature à échéance du 30 novembre 2022 et auront été sélectionnés par le comité de sélection normand. Rapports que ces territoires étaient 17 à avoir mis en œuvre une stratégie de développement locale de leur initiative pour la période 2014-2022 avec un budget global régional de 42 millions d'euros.

Il souhaite rappeler en quelques mots également et notamment à l'adresse des nouveaux élus que le programme LEADER a été initié par l'Union Européenne avec un double objectif d'accompagner la ruralité et d'intégrer les populations rurales à la construction européenne. Il a vocation à soutenir des actions innovantes proposées dans le cadre d'une stratégie de développement territoriale multifonctionnelle et est suivi par un Groupe d'Action Locale composé d'acteurs privés et publics.

Pour la précédente période de crédits 2014-2022, le bilan de la mise en œuvre du programme sur le territoire des trois intercommunités du Sud Manche est positif. Il a permis, avec une enveloppe de crédits de 3 millions d'euros alloués à deux reprises jusqu'à 4 millions d'euros, d'accompagner à ce jour 114 projets et de générer 15 millions d'euros d'investissement directement liés aux opérations.

Pour cette candidature, le Vice-président rappelle qu'il a été soutenu avoir recours à l'accompagnement d'un bureau d'étude pour la formalisation de la candidature, pour le rendre à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI LEADER 2023-2027), comme pour assurer la dynamique de préparation avec les élus locaux, les techniciens et les acteurs privés plus globalement.

Effectivement, cette préparation a été accompagnée dans le cadre d'une prestation dont le plan de financement est le suivant et pour lequel il est possible de solliciter l'autorité de gestion afin d'obtenir une aide préparatoire FEADER-LEADER :

	Dépenses (TTC)	Financements publics
Prestation	39 630,00 €	LEADER 31 704,00 € 80,00%
		Audifinancement 7 926,00 € 20,00%
Total	39 630,00 €	39 630,00 € 100,00%

La candidature conjointe de Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villeau Intercom présentée par le PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel :

Après la mobilisation des acteurs du Sud du Département de la Manche, pour la période 2014-2020, prolongée jusqu'en 2022 autour d'un axe méthodologique sont le programme d'action a été défini en fonction des étapes incontournables de réussite d'un projet : Diagnostic-administratif approfondi, dimensionnement-caractérisé et projections (art, économiques qu'environnementales). Il a été résolu, pour la période 2023-2027, d'accélérer la dynamique de prise en compte par les acteurs de la transition des pratiques de tous ordres vers une démarche plus résiliente et protectrice de la ressource, quelle qu'elle soit, nécessaire et motivée par l'urgence climatique avec l'objectif de « développer l'emploi en menaçant le territoire ».

En effet, l'aspect de la candidature est celui de reconnaître l'espace comme une ressource naturelle non renouvelable et ainsi de porter un intérêt à l'énergie que fait l'homme des sols mis dans un rapport étroit avec la préservation des fonctionnalités de résilience des sols. Pour chaque fonctionnalité retenue et quel qu'elle soit (objectif, la santé, le tourisme, l'habitat, l'alimentation), le cadre de vie, le point central de la réflexion sera celui-ci.

2

compétences professionnelles des thématiques éligibles et la participation des conseillers toujours très actifs lors de la précédente programmation est remarquable.

Quelles seront précisément les missions des membres de la « fabrique du management » qui passera ses ressources et compétences dont elle aura besoin, au-delà des missions classiques pour participer au Comité de Programmation :



Selon quel schéma de gouvernance ?



Pour stabiliser la gouvernance et la aussi tenir compte des conclusions de l'évaluation de la conduite du programme 2014-2022, le Président du GAL et donc du Comité de programmation sera le Vice-Président, élu par le Comité de programmation lors de suivi des fonds européens et il sera assisté d'un Vice-Président, élu par le Comité de programmation lors de l'installation de ce dernier, choisi parmi les représentants du collège privé.

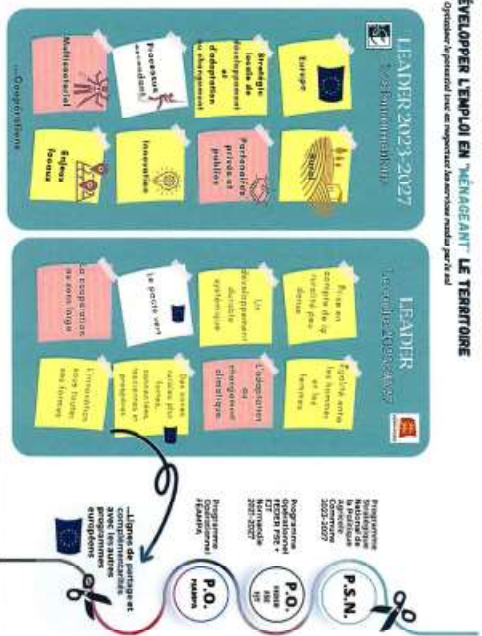
La maquette proposée pour la mise en œuvre du programme serait la suivante :

Fiches actions	Subs	Professionnels (Taxes et/ou cotisations)	Taux d'opérationnalité	Taux de dépenses	Projet	Opérationnalité
1	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
2	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
3	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
4	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
5	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
6	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000
7	100 000 000	100 000 000	100%	100%	100 000 000	100 000 000

Elle tient compte de la volonté de réserver 25% des montants à l'animation et la gestion du programme et de répartir les crédits de la manière suivante entre les fiches actions : 1 et 2 chacune à 15%, de la maquette compte-tenu de l'originalité de ces nouveaux sujets, 3 et 4 chacune 10% de la maquette et 5 avec 20% de la maquette afin de tenir compte de l'importance du l'objet de la fiche, à savoir la préservation des ressources de territoire.

Bien entendu, le programme proposé sera conduit en articulation avec les autres programmes et en tenant compte des objectifs du SRADDET Normand d'autant plus que le sujet de l'aménagement est central dans la proposition de candidature.

... DÉVELOPPER L'EMPILOI EN "MÉNAGEANT" LE TERRITOIRE
 Optimiser l'impact des actions menées par le



Les fiches actions détaillées ont été jointes au rapport transmis préalablement ainsi que le projet de candidature complet.

Les annexes sont composées de :

- Liste des communes concernées,
- Délibération du PETR,
- Délibération des EPIC,
- Lettre de soutien des chambres consulaires et Département de la Manche,
- Evaluation détaillée,
- Diagnostic écrit complet en plus de l'AVCOM disponible dans le corps de la candidature,
- Liste des réunions de concertation pour une meilleure lisibilité,
- Armature territoriale du SCOT avec la liste des PVD en plus (carte).



- DELIBERATION**
- Après avoir pris connaissance des éléments du rapport,
 - Après avoir entendu le Vice-Président,
 - Après en avoir débattu,
 - Le Comité Syndical,
 - A l'unanimité,

Se félicite de la méthode de co-construction de la stratégie qui a été proposée tout au long de la préparation de la candidature.

Adhère à la stratégie qui a été proposée visant à sélectionner et accompagner des opérateurs conduisant à « Développer l'emploi en ménageant le territoire », qui vise à la recherche d'un équilibre construit entre toutes les fonctions essentielles à la vie des sols qu'elles soient anthropiques ou intrinsèques.

Prendra tout sa part à la mise en œuvre de la gouvernance proposée avec le « Fabrique du ménageant », pour apporter son concours à l'innovation proposée, être ambassadeur de la mise en œuvre de programme et participer à son amélioration tout au long de la programmation 2023-2027.

Assure qu'il apportera son concours technique et financier à la mise en œuvre du programme par les actions qui seraient engagées.

Approuve l'ensemble des éléments de la candidature proposée par le PETR en réponse à l'appel à candidature de la Région Normandie pour la mise en œuvre du programme FEADER-LEADER 2023-2027 présenté par le PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel pour les trois intercommunalités de Mont-Saint-Michel-Normandie, Granville Terre et Mer et Villiedieu Intercom.

Dit qu'il portera l'animation et la gestion du programme 2023-2027 pour le compte des Intercommunalités membres.

Autorise le Président à formuler une demande de soutien préparatoire à l'autorité de gestion pour un montant de 31 704 euros T.T.C.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour transmettre cette candidature avant le 30 novembre comme attendu par la Région Normandie.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Publié le 28 novembre 2022
Transmis au contrôle de légalité
le 28 novembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
 LE PRÉSIDENT,
 Gaëtan LAMBERT

(Signature)

Baie du Mont-Saint-Michel
P.E.T.R.
 Sud Manche

REÇU LE
28 NOV. 2022
 SOUS-PRÉFECTURE D'ARRONCHES

ANNEXE 3 – DELIBERATIONS DES EPCI

→ Délibération de Granville Terre et Mer

DÉPARTEMENT
 DE LA MANCHE

 COMMUNAUTÉ
 DE COMMUNES
 GRANVILLE TERRE ET MER

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

 Séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, le Conseil de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, édictément convoqué par le Président, s'est assemblé à l'Auditorium du Pôle de Saint-Pair-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Stéphane SOUPPE, Président.

Présents en qualité de titulaires

M. Jean-Charles BOSSARD	M. Nils HEDOUIN	Mme Zébulon LIZN
Mme Christine BOUCHER	Mme Catherine HERBERT	Mme Yvonne MARCQLE
M. Iwan DUBOUCQ	M. Daniel TOUTET	M. Orlan MICHAUD
M. Jacques BOUTOUYRE	M. Jean-Jean JULIENNE	M. Ashi NAVARRET
M. Alain BRIERE	Mme Sophie JULIEN-FRACIS	M. Jean-Paul PAVEN
M. Jacques CANUET	Mme Marine LAPPE	M. Michel PEYRE
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Arnaing LE JOSSIC	M. Michel PICO
Mme Valérie COUPEL-BEAUFELS	M. Pierre LEBOURGEOIS	M. Alain OUESSEL
Mme Delphine DESMARS	M. Daniel LECUREULL	Mme Chère ROUSSEAU
M. Philippe DESQUEINES	M. Jean-René LEOUVEN	Mme Catherine SIMON
M. Jérémy DURIER	Mme Marie-Christine LEPERAND	Mme Frédérique SAVAZZI
Mme Gaëlle FAGNIEN	M. Jérôme LEGELWEL	M. Stéphane SORRE
Mme Fany JARQION	M. Pascal LEMAITRE	M. Yann TALLEBOIS
Mme Sylvie GANTE	M. François LEMOINE	M. Guillaume VALLEE
M. Emmanuel GIRAUD	M. Stéphane LEROUILLER	M. Bernard VEIL
Mme Florence GOULAT	M. Philippe LETENNEUR	
M. François HAREL	Mme Marie-Alexandra LEZAN	

Présent en qualité de suppléant : M. Vincent RAILLIET suppléant de M. Mbloud MAANSOUR

Procureurs : Mme Arnaing-Lise BEAULIARD à M. Nils HEDOUIN, Mme Ayala DELAMARCHE à M. Jean-Paul PAVEN, Mme Florence GRANDET à M. Hervé BOUGNON, Mme Patricia LECOQ à Mme Marie-Christine LEPERAND, Mme Isabelle LE SANNI à Mme Arnaing LE JOSSIC, Mme Françoise MANGUÉBILLE BAKKELIJO à M. Gilles MESSINGE, M. Arnaud MARTINI à Mme Florence GOULAT, Mme Valérie MELLOT à M. Bernard VEIL, M. Michel MESSINGE à M. Daniel LECUREULL

Absents excusés : Mme Dominique BAUDRY, M. Denis LEBOUTELLER

Secrétaire de séance : Mme Arnaing LE JOSSIC

Date de convocation et affichage : Jeudi 10 novembre 2022

Le nombre de conseillers en exercice étant de 61, les conseillers présents forment la majorité.

Aménagement du territoire
 Délibération n°2022-132

APPROBATION CANDIDATURE « LIAISONS ENTRE ACTIONS DE
 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE RURALE (LEADER) », PORTÉE PAR LE PETR

Quelques rappels sur le LEADER

LEADER "Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale" est un programme initié par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ses crédits sont issus du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), inscrit dans la Politique Agricole Commune (PAC). Son objectif est double : celui d'accompagner la ruralité dans ses évolutions économiques mais également d'intéresser les populations rurales à la construction européenne.

Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans une stratégie territoriale définie dans la candidature. Le LEADER vise à soutenir le développement économique, l'offre de services dans les zones rurales et leur accès, ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et culturel et de transition écologique, énergétique et numérique.

LEADER relève plus largement d'une logique de Développement Local menée par les Acteurs Locaux (DAL) qu'on retrouve dans d'autres fonds européens comme le FEAMP/A (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture). Son animation et son pilotage est orientés à un Groupe d'Action Locale (GAL) constitué d'acteurs locaux publics et privés également chargé de sélectionner les projets qui seront financés par le LEADER dans le cadre d'un comité de programmation.

L'autorité de gestion du LEADER par délégation est la Région qui elle-même organise des consultations sous forme d'appel à manifestations d'intérêt, puis d'appel à candidature pour que le programme soit décliné au plus près des territoires en cohérence avec des stratégies élaborées localement. Une enveloppe globale de crédits européens alloués de 30 500 000 euros de FEADER sur laquelle 19 territoires se sont positionnés pour se constituer en GAL LEADER.

La candidature portée par le PETR

Le PETR porte ce programme pour les 3 intercommunalités du Sud Manche : Mont-Saint-Michel-Normandie, Granville Terre et Mer et Villieu Intercom. Après avoir été retenu à l'appel à Manifestation d'intérêt lancé par la Région Normandie avec une réponse intitulée « Développer l'emploi en menageant le territoire » pour organiser et gérer une programmation 2023-2027, le PETR porte une candidature pour le compte des trois EPCI.

La réponse à l'AMI a été orientée sur le « ménagement » du territoire et la préservation des ressources locales. La notion de « ménagement » développe et portée par le PETR est au cœur de la candidature dans le sens où s'agit de reconsidérer l'espace comme une ressource naturelle non renouvelable et donc de porter un intérêt certain à l'usage que fait l'homme des sols mais dans un rapport étroit avec la préservation des biodiversités, ce écosystème des sols. Cette évolution se veut profondément génératrice en ce qu'elle oblige à s'intéresser aux conséquences de ses agissements au moment de l'action sur celle des autres et cela renforce l'ensemble du vivant.

En plus de l'aménagement du territoire et de la promotion de l'emploi, les thématiques de mobilité, santé, tourisme, habitat, alimentation, cadre de vie font partie du spectre que peut couvrir le LEADER. Pour alimenter la consultation, le PETR, accompagné par un bureau d'études a organisé une concertation avec les élus locaux et acteurs locaux en s'appuyant en partie sur les EPCI (deux réunions ont eu lieu à GIV) et en diffusant un questionnaire, Granville Terre et Mer a ainsi pu faire remonter ses problématiques et ces pistes d'action au PETR.

Une restitution est prévue le 17 novembre puis, dans un second temps, le 24, avant le départ de la candidature le 30 novembre.

Déclinaison locale sur la période présidentielle

Concrètement le LEADER, sur la programmation 2014-2022, a permis de cofinancer des actions dans les limites de 80% et de 50 000 €. Les projets pouvaient être d'initiative publique ou privée. L'enveloppe initiale de 3 millions d'euros a été complétée à ceux repris avec un peu plus de 1,5 millions d'euros.

114 projets ont été soutenus générant près de 15 millions d'investissement sur le territoire (chiffres octobre 2022).

Concernant GTM, les projets suivants ont bénéficié de ces fonds :

- Les exposé-thésais :
- La concertation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial ;
- L'élaboration du schéma directeur vélo ;
- L'élaboration du schéma de randonnée et sa promotion, déclinaison
- Le diagnostic lecture ;
- Le système directeur immobilier énergétique ;
- Le système de location de vélos à assistance électrique ;
- Le plan de mobilité simplifié ;
- L'accompagnement dans la constitution d'une SPI maritime ;
- L'acquisition du tuk-tuk par l'OTL

Des communes comme Carolles, Derville, Folligny, Granville (liste non exhaustive) ou encore le Centre Hospitalier (démarche sans Sud Manche) en ont également bénéficié.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ALTERNANT

- **APPROUVE** la candidature, portée par le P.E.T.R. de Sud Manche (Mont-Saint-Michel Normandie, Villedieu, Intercom et Granville Terre et Mer), pour répondre à l'appel à candidatures de la Région Normande pour la mise en œuvre du programme européen LEADER-LEADER 2023-2027.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Granville, le 21/11/2022
Document signé électroniquement
Stéphane SOPRE
Président



→ **Délibération de Mont-Saint-Michel-Normandie**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 27 octobre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 20/10/2022

Date de publication : 4/11/2022

Conseillers titulaires présents : 91

Rémi ABRAY, Thierry AMMANN, Philippe AUBRAY, Alain BACHELIER, Luc BAUTEU, Annie-Jean BELLOIR, Jérémy BENOIT, Nicolas BERNARD, Anne BEUZET, Vincent BICHON, Jacques BOKO, Fernand BOURGET, Jacky BROUET, Catherine BRUNAUD BRYN, Nadine CALVEZ, Eric COURTEILLE, Gérard DAUGAULT, Gilles DELAFOSSE, Yves DELAUNAY, Christine DROUARD, Luc DESDOUTS, Hervé DESSERONIER, Olivier DEVIUE, Renaud DURHAMMEL, Frank ENROUF, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Patrick GARNIER, Jean-Luc GARNIER, André GAUTHIER, Stéphane GRILLU, Pascal GRENET, David GUERLAVAS, Laurent GUEROC, Daniel GUESDON, Jean-Vincent HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HEINOT, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNDEL, Isabelle LABACHE, Hervé LAURE, Bernard LAURE, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Corinne LEBLANC, Jean-Yves LEFLORESTER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LESGARD, Stéphane LELERNE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Marc LEBLANC, Bruno LECOM, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERRIER, Patrick LENOYER, Jacques LUCAS, Michel MAÏRY, Paulette MATHÉO, Christian MOHRE, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAN (jusqu'à la 07200), Mathias PANSASSE, Annie PARENT (jusqu'à la 07200), Michel PERROCHAULT, Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Charlot PIGEON, Rémi PINET, Olivier POUVIC, Christian POUILLAIN, Michel PRIEUR, Yann RAUSTE, Benoît RABEL, Philippe RALLU, Jean-Paul RAMCKIN, Michel ROBIET, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Milwélie SEGUIN, Konan THERCELIN-PASSOUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 4

Raymond BEGHET remplacé par Jean PANSAS
Daniel BINET remplacé par Kristell JURET MAUSAM

Pouvoirs : 9

Gilles CHEVALIER à Thierry LEMOINE
Bertrand GILBERT à Luc DESDOUTS
Annie-Marie HAMOË à Jean-Luc GARNIER
Laurence THIRARD à Jean-Paul RAMCKIN
Marie-Claire RIVIERE-DALLECOURT à Gaëtan LAMBERT
Annie PARENT à Nadine CALVEZ (à partir de la 07201)

Excusés : 25

Jocelyne ALVAIN
Jean-Paul BIRONNE
Lydie BRONNE
Valérie BUIVEL
Eric CALLOT
Véronique DELEPINE
Christelle ERBAARD
Philippe FALCONI
Daniel FURCY
Sylvie GLEFFAULT
Annie GUILLOTIN
Martine HERBERT
Richard HESPIN
Martine HUJUN
Philippe LEBROSNE
Patrick LEPELTER
Jocelyne OZIERNE
Christelle PERRIGAULT
Gilbert POIDEVIN
Béatrice POHET
Eric QUINTON
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Jacques VARY
Ilyseard ZUREK

Secrétaire de séance : Monsieur Yann RAUSTE est désigné comme secrétaire de séance.



Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Réçu en préfecture le 10/11/2022
Affiché le 04/11/2022
ID : 000-2006645-20221027-DEL2022_2795-DE

Delibération n° 2022/10/27 - 195
PARTENARIATS
REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE DE LA REGION NORMANDIE POUR LE
FEADER-LEADER 2023-2027
Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le comité syndical du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel du 17 février 2022 décidant de répondre à l'appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2023-2027 proposé par la Région Normandie pour le compte des trois intercommunalités du Sud Manche (Mont-Saint-Michel Normande, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom) ;

Vu le courrier de la Région Normandie du 20 mai 2022 indiquant au P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel que sa réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le compte des trois intercommunalités avait été sélectionnée ;

Considérant que le programme européen FEADER-LEADER permet aux acteurs locaux de soutenir des projets innovants qui correspondent à la mise en œuvre d'une stratégie ;

Considérant que la stratégie du Groupe d'Action Locale P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel a pour fil conducteur le « métrage » du territoire avec pour objectif de faire évoluer le concept de « l'aménagement » et que cette stratégie est intitulée « Développer l'emploi en métrageant le territoire » ;

Considérant les modalités de concertation auprès des élus et techniciens des trois intercommunalités concernées ; des socioprofessionnels du territoire ; de la population ;

Considérant que le comité syndical du P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel devra valider définitivement les termes de la candidature en novembre pour un dépôt de la candidature au plus tard le 30 novembre 2022 ;


Entendu la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104) :

- DECIDE de s'associer aux intercommunalités de Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom pour répondre à l'appel à candidatures de la Région Normandie pour la mise en œuvre du programme européen FEADER-LEADER 2023-2027 sur le périmètre des trois intercommunalités et porté par le P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel ;
- VALIDE les termes de la candidature dont il a confié le pilotage de l'élaboration au P.E.T.R. Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel ;
- ADHERE à la stratégie qui a été proposée visant à sélectionner et accompagner des opérations conduisant à « Développer l'emploi en métrageant le territoire » ;
- PARTICIPE à la mise en œuvre de la gouvernance proposée avec la « Fabrique du métrageant », pour apporter son concours à l'innovation proposée, être ambassadeur de la mise en œuvre du programme et participer à son amélioration tout au long de la programmation 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication par mise en ligne le 14 NOV. 2022 et transmission à la Sous-Préfecture d'Avranches le



→ Délibération de Villedieu Intercom

Envoyé en préfecture le 25/10/2022
Réçu en préfecture le 25/10/2022
Affiché le 25/10/2022
ID : 000-2006645-20221013-DEL2022_198-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DECOMMUNAUTÉ

Séance du 13 octobre 2022

Date de convocation	De	à	Président	Votants
25 octobre 2022	8h	10h	Philippe LEMAITRE	42

Certifié exécutoire conformément à :

- L'arrêté en date du 13 octobre 2022 n° 2022-10-13-DEL2022_198-DE
- La délibération n° 2022-10-13-DEL2022_198-DE
- La délibération n° 2022-10-13-DEL2022_198-DE

Un deux mille vingt-deux le 13 octobre, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est réuni dans la salle des fêtes de P. V. en Normandie, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, président.

Étaient présents :
Messieurs et Mesdames Jean-Patrick AUDOUX, Régis BARBIER, Catherine BAZIN, Anne-Sophie BELLENGER, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Serge BOSSARD, Véronique BOURDIN, François CAUV, Isabelle CHAMBERYALUD, Léon DOLEY, Mélinda DUMONT, Alain EDELMAN, Ghislaine FOUCHER, Liliane GARNIER, Méline GENOIN, Nicolas GUILAUME, Fredy LAUREL, Jean Le Denoy, Damien LEBONNIE, Yves LECOURT, Julien LEROUX, Philippe LEMAITRE, Bernard LEMASLE, Martine LEMOINE, Serge LEVEVEU, Michel LILLUET, Jean-Marie LONELU, Pierre MANSON, Sylvie MARIE, Marie-Anne MORIN, Maria MULLER, Patrick OXANGER, Samuel PACTY, Stéphanie FRAVOS, Pascal RENOUR, Daniel TOUGNIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL, Stéphanie VILLAGESSA.

Étaient absents excusés :
Messieurs et Mesdames Valérie BIDET, Nadine GERSUNJUK, Franck LANGELLET, Marie-Odile LAUBANSON, Frédéric LEMOINIER, Thierry POIRIER.

Étaient absent représentés :

Procureurs :

- Madame Nadine GERSUNJUK procureur à Monsieur Charly VARIN
- Madame Marie-Odile LAUBANSON, femme procureur à Monsieur Philippe LEMAITRE

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MANSON

CC-13-10-2022	Réponse à l'appel à candidature de la Région Normandie – FEADER-LEADER 2023-2027 par le PETR baie du Mont Saint-Michel	Délibération n° 2023-168
---------------	--	--------------------------

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
 Reçu en préfecture le 26/10/2022
 Publié le 26/10/2022



106-200043334-20221013-2022_168.DOC

Rapporteur : Charly VARIN

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de réponse à l'appel à candidature (AAC) de la Région Normandie, assorti de gestion par délégation du FEADER pour la période 2023-2027. Il est proposé que la réponse de VILLEDIEU INTERCOM soit portée par le PETR Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel pour le compte des trois intercommunalités (Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom), d'ici une échéance maximale fixée au 30 novembre 2022.

Cet appel à candidature (AAC) intervient dans le cadre de la fin de programmation du programme actuel ouvert en 2014. Pour rappel, le Président précise que la programmation précédente 2014-2022 a été confiée au PETR Baie du Mont Saint Michel. Le bilan des projets accompagnés par l'Europe sont supérieurs à 4 millions d'euros, et ont généré près de 15 millions d'euros d'investissement à l'échelle des trois intercommunalités du sud Manche.

Les objectifs du programme européen FEADER-LEADER et la stratégie proposée :

Le programme européen FEADER-LEADER est destiné à accompagner les territoires ruraux dans leur capacité à se développer et permet aux acteurs locaux de soutenir des projets innovants qui correspondent à la mise en œuvre d'une stratégie.

Après un premier travail de concertation et d'échanges préparatoires avec les acteurs locaux, la stratégie proposée par le PETR pour la prochaine programmation a pour fil conducteur : le « métissage » du territoire avec pour objectif de faire évoluer le concept de « l'entrepreneuriat ». L'initiative qui a été retenue est : « Développe l'emploi en métissant le territoire ». Cette notion de « métissage » implique une évolution dans la façon de créer de la valeur ajoutée et de renforcer l'attractivité des zones rurales.

La stratégie proposée s'intéresse directement au champ de l'économie, mais les thématiques agricoles peuvent aussi intéresser indirectement l'économie par l'offre de services, leur accès, la valorisation du patrimoine naturel et culturel, les transitions écologiques, énergétique, etc.

La programmation 2023-2027 :

19 territoires ont été sélectionnés dans la première phase (AMI) pour devenir Groupe d'Action Locale (GAL) et donc porter un programme FEADER-LEADER en Normandie pour une enveloppe globale de crédits européens alloués de 50 500 000 euros de FEADER.

LEADER 2023-2027 devra relever les défis liés aux transitions (économique, sociale, démographique, écologique et numérique) qui impactent directement les territoires ruraux et périurbains et la Région nous précise qu'elle attend des réponses sur la coexistence de territoires plus ou moins ruraux ou urbains caractérisés par des communes de densité intermédiaire et d'autres peu denses ou très peu denses.

Des priorités transversales restent fortement d'actualité et donc leur prise en compte devra être démontrée :

- Les questions d'égalité entre les hommes et les femmes,
- Le développement durable,
- Les nécessités d'adaptation au changement climatique,
- Les fondateurs de LEADER restent présents comme :
 - la réduction d'une stratégie multiseCTORielle,
 - l'engagement dans un travail partenarial, le ciblage sur une action locale, une approche ascendante,
 - l'innovation, la coopération et plus particulièrement pour 2023-2027 :
 - La développement de la coopération au sens large.

Ceci étant exposé,

- Le soutien à l'innovation dans toutes ses formes,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide

- D'approuver la proposition de réponse portée par le PETR Baie du Mont Saint Michel pour le compte de Villedieu Intercom dans le cadre de l'AAC de la Région Normandie pour la programmation FEADER-LEADER pour la période 2023-2027.
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,



Charly VARIN

CC-13-10-2022	Réponse à l'appel à candidature de la Région Normandie – FEADER-LEADER 2023-2027 par le PETR baie du Mont Saint-Michel	Délibération n° 2023-168
---------------	--	--------------------------

Envoyé en préfecture le 26/10/2022
 Reçu en préfecture le 26/10/2022
 Publié le 26/10/2022



106-200043334-20221013-2022_168.DOC

ANNEXE 4 – LETTRES DE SOUTIEN

→ Lettre de soutien de la Chambre d'Agriculture de la Manche



Objet : Lettre de soutien **PETR / LEADER**

Madame, Monsieur,
 16, rue de Bouillant
 B.P 320
 50300 AVRANCHES

Saint-Lô, le 22 novembre 2022

Madame, Monsieur,
 Par lettre du 26 septembre 2022, vous avez bien voulu appeler notre attention sur votre candidature auprès de la future programmation LEADER 2023-2027.

La Chambre d'agriculture de Normandie est très impliquée sur les territoires dans l'accompagnement des agriculteurs et auprès des collectivités territoriales pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et aussi pour préparer l'adaptation aux enjeux de demain.

Dans ce cadre, nous portons un soin particulier à soutenir les initiatives locales qui vont en ce sens et nous accompagnons tous les projets qui permettent une montée en compétences de nos agriculteurs ainsi qu'une plus grande connexion avec les besoins du territoire.

C'est pourquoi, nous soutenons votre candidature auprès de la future programmation LEADER car les enjeux évoqués correspondent aux enjeux portés par notre mandature et notre projet stratégique opérationnel. Ils répondent pleinement aux besoins de l'agriculture, des agriculteurs et du territoire tout en contribuant à l'atténuation et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

LE PRESIDENT,

 PASCAL FERREY.

→ Lettre de soutien de la Chambre de Commerces et d'Industrie



PETR Sud Manche -
 Baie du Mont Saint Michel
 Monsieur Gabriel LAMBERT
 Président
 16 rue de Bouillant
 EP 340
 50303 AVRANCHES Cedex
 Saint-Pair-sur-Mer, le 9 novembre 2022.

DD-ADJAS - 2242
 Dossier suivi par :

Alain Discourt 02 33 93 33 78 / alain.discourt@normandie.cci.fr

Objet : soutien à la candidature de territoire Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel à la future programmation LEADER 2023-2027

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la candidature de territoire Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel à la future programmation LEADER 2023-2027, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie apporte son soutien au PETR. A ce titre, nous souhaitons rappeler les atouts économiques de ce territoire.

Ce territoire composé de trois intercommunalités complémentaires est multiplaisé, un atout pour offrir une qualité de services de proximité. L'ensemble du territoire des 154 communes est couvert par un tissu commercial composé de TPE-PME pour l'improvisation est valoriser par l'A&A. C'est un des territoires intercommunaux et néanmoins ses spécificités :

- Villidieu Intercom est marqué par la présence d'industries et d'entreprises artisanales
- Avranches assure un rôle de pôle de commerces et services tandis que des pôles locaux rivaux, offre sur la partie est.

Le tourisme est un levier de développement important, avec le Mont-Saint-Michel comme moteur. Le tourisme local qui s'étend sur toute la Baie Normande la côte et assure la pérennité des emplois du secteur. Les paysages de bocages et les sites naturels et patrimoniaux, les que les cascades de Merlain ou l'abbaye de la Trinité attirent la visite du territoire. L'agriculture ne peut être une place importante et façonne les paysages, sa préservation est un enjeu majeur pour l'attractivité et la sauvegarde de ce secteur économique.

Dans un contexte où le développement économique s'accompagne nécessairement d'un aménagement du territoire, nous identifions de nombreux défis à venir pour nos entreprises : la transition énergétique, les difficultés de recrutement, le développement en tenant compte de la préservation des sols, du soutien à l'innovation, etc.

Faire à cet impactatif de préserver la qualité des sols sur l'ensemble des espaces (agricoles et urbains), nous soutenons la volonté de développer l'emploi en mélangeant le territoire (à l'édifier en objectif principal par le PETR). Par ailleurs, la dynamique et la concentration des activités dans les centralités et les bourgs et villes est un enjeu central.

Délégation Centre et Sud Manche - 270, rue Angèle - Zone d'activités de la Janne - Saint-Pair-sur-Mer - CS 50219 - 50402
 Normandie Fedex
 T 02 33 93 33 41 - F 02 33 93 93 11 www.normandie.cci.fr

La CCI Ouest Normandie est aux côtés des collectivités du sud Manche notamment pour les épaules sur les aspects de foncier économique, sujet pour lequel nous avons développé un observatoire permettant de suivre et anticiper les besoins des entreprises et de rationaliser l'occupation des zones d'activités.

La CCI ON accompagne au quotidien les porteurs de projet et les entrepreneurs face aux enjeux de demain. Nous serons vigilants pour défendre leurs intérêts et serons l'interlocuteur privilégié pour faire remonter leur besoin.

En vous assurant notre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Daniel DUFEU

Délégation Centre et Sud Manche - ZIR, rue Ampère - Zone d'activité de la Lande - Saint-Pair-sur-Mer - CS 50219 - 50402
 Guernville - Cotentin
 T 02 33 91 33 91 - F. 02 33 50 63 11 www.cciouestnormandie.cci.fr

→ Lettre de soutien de la Chambre de Métiers de la Manche



Coutances, le 10 octobre 2022

Monsieur Gabriel LAMBERT
 Président du P.E.T.R. Sud-Manche
 Baie du Mont Saint-Michel
 16 rue de Boullant
 Bp 340
 50303 AVRANCHES Cedex

La Direction Territoriale Manche

Dossier suivi par : Laurent COLIN
 02 33 76 62 56 / lcolin@chm-normandie.fr
 Nos références : 2022/D/50904

Objet : Soutien à la candidature LEADER 2023-2027

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 26 septembre, vous sollicitez le soutien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au programme d'actions élaboré par le P.E.T.R. Sud-Manche - Baie du Mont Saint-Michel, au titre de sa candidature au Fonds LEADER.

Ce programme devrait permettre de soutenir la capacité d'innovation de nos entreprises artisanales avec le soutien d'un aménagement harmonieux du territoire. L'attractivité des zones rurales est essentielle à leur développement économique et au maintien des emplois.

Au regard des orientations retenues, les projets contribuant au développement des entreprises artisanales et donc du territoire, devraient en toute logique trouver leur place.

La CMA Normandie participera à la mise en œuvre de ce programme en collaboration avec vos instances et l'ensemble des acteurs économiques locaux, ce qui nous permet de vous assurer du soutien plein et entier de la CMA à cette candidature LEADER.

Souhaitant que celle-ci aboutisse,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Liberté - Égalité - Fraternité
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NORMANDIE
 Siège de la Région
 20 rue de la République - BP 139 - 50201 Coutances cedex - SIRET n° 502 027 988 0099
 40 rue de la République - BP 139 - 50201 Coutances cedex - SIRET n° 502 027 988 0099
 1 rue de la République - BP 139 - 50201 Coutances cedex - SIRET n° 502 027 988 0099
 78 - 02 33 75 62 56 - Cotentin : contact@chm-normandie.fr - www.chm-normandie.fr
 Décret n° 2001/626 du 30 novembre 2001

→ Lettre de soutien du Département de la Manche



Saint-Lô, le 24 novembre 2022

LE PRESIDENT

Nos Réf : DAF-ME-2022-201-109-EF-5652-278

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 26 septembre 2022, vous m'informez de l'état d'avancement de votre candidature pour porter une stratégie LEADER au titre du programme FEADER 2023-2027 sur le territoire des trois intercommunalités du Sud Manche : Mont-Saint-Michel Normandie, Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom.

Votre projet s'articule autour de la thématique « Développer l'emploi en menageant le territoire » : il rejoint les enjeux définis dans notre projet politique 2022-2028 intitulé « Sobre et audaceux ». Je vous apporte donc tout mon soutien pour la présentation de cette candidature auprès de la Région Normandie.

Les thèmes qui organisent votre stratégie, à savoir « agriculture et alimentation », « aménagement cadre de vie et santé », « ressources naturelles et culturelles », « économie et emploi », sont des axes dans lesquels pourraient s'intégrer certaines de nos actions comme la médiation culturelle de nos sites et musées, la mise en œuvre d'une démarche « du bon, du bio et du local » dans les cantines des collèges, la valorisation des espaces naturels sensibles du Sud Manche, l'accélération du plan vélo, la végétalisation des cours des collèges, etc.

Aussi, afin de faciliter nos échanges, il pourrait être pertinent, à l'instar des autres Groupes d'Action Locale manchais, d'associer les services du Département aux comités de programmation du futur programme.

Je vous souhaite une réussite pleine et entière dans cette candidature et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement


Jean Morin,
Président du conseil départemental

- Monsieur Gaëtan Lambert
Président du Pôly d'Equilibre Territorial et Rural
Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel
16 rue de Bouillant - BP 340
50303 AVRANCHES CEDEX

- Monsieur Michel Payre
Président du Groupe d'Action Locale Leader
Sud Manche Baie du Mont-Saint-Michel
16 rue de Bouillant - BP 340
50303 AVRANCHES CEDEX

Conseil départemental de la Manche - 50050 Saint-Lô cedex - T. 02 33 055 550



ANNEXE 6 - DIAGNOSTIC

→ UNE VARIÉTÉ DE PAYSAGES REMARQUABLES, UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE, MAIS UNE BANALISATION IMPRODUCTIVE EN TERMES DE FONCTIONNEMENT

Le territoire Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel, situé entre terre et mer, offre de fait une variété de paysages remarquables issue de sa géographie singulière.

Le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel est marqué à la fois par un estran mouvant offrant une large ouverture jusqu'à Granville et des reliefs marquants tels que le promontoire des Avranches, le massif de Saint-Broladre par exemple. Les reliefs servent de points de repère au milieu des étendues planes.

Les plaines littorales sont également des entités paysagères fortes du territoire et notamment les polders et marais blancs. Trois principales vallées côtières relient la Baie : le Couesnon, la Sélune, la Sée. Elles forment des entités paysagères singulières. Ces vallées sont les continuités naturelles entre l'estran et l'arrière-pays. Le débouché de ces fleuves compose un système estuarien. Ces trois cours d'eau concentrent des enjeux dans les échanges écologiques entre l'amont et l'aval de la Baie.

Les cultures agricoles, marines et l'élevage font partie intégrante de l'identité paysagère de la Baie du Mont-Saint-Michel.

L'implantation urbaine sur le territoire participe à la création de paysages particuliers du territoire : l'urbanisation (bourgs implantés sur des promontoires rocheux, bourgs implantés au sommet des collines, villages en balcon ou localisés soit en bordure des fleuves côtiers) crée des repères dans le paysage et se trouve parfois accompagnée d'une végétation dense sur ses limites ce qui permet sa bonne insertion paysagère.

Pourtant, l'habitat individuel, dominant sur le territoire à la fois en nombre de logements, mais aussi en consommation d'espace ; localisé en périphérie de centre-bourg voire même en leur sein, mais également en extension des hameaux ou de manière dispersée dans les écarts et souvent le long des voies de desserte sans organisation ni cohérence, l'habitat individuel constitue le plus souvent l'essentiel du bâti de la commune, ce qui participe au mitage du territoire et à la banalisation des paysages.

Par ailleurs, avec une qualité des aménagements assez pauvre qualitativement, les formes urbaines constituées posent des problèmes de fonctionnement urbain : les circulations douces et les transports collectifs ne sont pas facilités, ni la proximité des services et des commerces de 1^{ère} nécessité.

→ UN RESEAU DE VILLES ET DE BOURGS QUI MAILLE LE TERRITOIRE

Le territoire est structuré autour d'un réseau de villes assez bien structuré à partir d'une ville côtière assez dense (Granville) qui se prolonge par un linéaire côtier balnéaire, une ville "carrefour" entre le littoral et l'intérieur du Pays (Avranches) qui s'étale assez largement, un réseau de petites villes intermédiaires (pôles d'emplois) qui gravitent autour d'Avranches sur les principaux axes de communication : A84 – RN175 - RN176). A noter le pôle d'emploi relativement isolé de Mortain qui se trouve éloigné des principaux pôles urbains (Avranches, Vire) et se situe sur des axes secondaires (RD 977, RD 907).

Le territoire du PETR constitue ainsi un espace rural très habité qui s'appuie sur une constellation de petits bourgs disséminés sur l'ensemble du territoire avec des pôles de proximité et des pôles secondaires qui jouent un rôle de relais dans l'organisation territoriale entre les pôles urbains et les pôles d'emplois, et des petits bourgs dont certains pourtant sous influence urbaine conservent avant tout un profil rural et définissant des couronnes périurbaines très peu denses et mal structurées (urbanisation qui s'étire le long des routes) et d'autres répartis plus ou moins uniformément dans l'espace rural.

→ UN TERRITOIRE BIEN IRRIGUÉ PAR SIX AXES ROUTIERS PRINCIPAUX, MAIS UNE DESSERTE FERROVIAIRE INSUFFISANTE

La desserte routière du territoire du PETR est plutôt bien assurée par six axes structurants :

- L'A 84 (tronçon Caen-Rennes de la Route des Estuaires), qui traverse le Pays selon une orientation nord-est/sud-ouest, place le Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel dans les aires d'influence de Rennes et Caen (les deux villes sont à moins d'une heure de route) ;
- La RN 175, de Pontorson à Avranches, dont un court tronçon aménagé à 2x2 voies au droit d'Avranches, assure la continuité de l'A 84 ;
- L'ex-RN 176 traverse le sud du territoire du SCoT, via Mortain et Saint-Hilaire-du-Harcouët, la RD 924 traverse le Nord du Pays, entre Villedieu-les-Poêles et Granville, la RD 973 qui relie les deux pôles urbains principaux de Granville et Avranches (actuellement en travaux pour une mise en 2x2 voies) et enfin la RD 971 qui relie Granville à Coutances.
-

Le réseau TER de la région Normandie est composé des lignes « Caen-Rennes » et « Paris-Granville ».

- La ligne Paris-Granville, modernisée dans les années 2000, relie les gares (les plus importantes) sont Paris-Montparnasse, Versailles-Chantiers, Dreux, L'Aigle, Argentan, Flers, Vire et Granville.
- La ligne Caen-Rennes constitue avec la ligne Caen-Le Mans-Tours, l'un des deux axes ferroviaires nord-sud interrégionaux. Sa modernisation se fait lentement, au fur et à mesure des crédits accordés, notamment dans le cadre des CPER et en 2018, la section Dol-de-Bretagne – Avranches a été entièrement renouvelé et a été mise à voie unique.

L'accès aux trains grandes lignes est le plus souvent la gare de Rennes avec sa desserte TGV étoffée, et son accès aisé avec l'A84 (1 heure de route depuis Avranches).

Au plan des transports interurbains, l'offre interurbaine Manéo, créée par le Département et reprise depuis 2016 par la région Normandie irrigue le territoire avec 7 lignes à partir d'Avranches Granville, Le Mont-Saint-Michel et Mortain-Bocage et permet des liaisons vers Saint-Lô. Le réseau est complété par une desserte spécifique Pontorson – Le Mont-Saint-Michel et par des classiques transports scolaires.

→ UNE DISTRIBUTION TERRITORIALE DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS INEGALE SUR LE TERRITOIRE

147 587 personnes habitent le territoire, en croissance de +0,62% sur les 10 années de la période 2009-2019, alors que sur la même période, la population départementale a légèrement baissé, perdant environ -0,49% de sa population.

Les trajectoires des territoires communautaires sont très asymétriques :

- La communauté de communes Granville, Terre et Mer gagne +2,98% de population en 10 années ,
- La communauté de communes Villedieu Intercom est quasiment stable à 0,1%
- La communauté d'agglomération Mont-Saint Michel Normandie en perd -0,59%, mais ce résultat communautaire cache une très grande disparité entre l'ouest de son territoire (agglomération d'Avranches et le littoral) et l'est . ainsi le secteur d'Avranches est à peu près à l'équilibre alors que la commune de Mortain-Bocage en -14,8%, Le Teilleul -11,5%, Sourdeval 6%, et Barenton et Saint-Hilaire-du-Harcouët environ 5%

La partie Sud-ouest est peu influencée par les dynamiques du littoral et celles liées à l'A84 et son poids s'affaiblit par rapport au reste du territoire.

La croissance démographique a donc tendance à accentuer les contrastes démographiques sur le territoire.

Le solde naturel est faible, voire négatif sur certaines parties du territoire et ce sont bien les migrations qui nourrissent la dynamique de l'ensemble du territoire avec un accent plus marqué sur le littoral.

Concomitant à l'augmentation de la population, la densité de population augmente sensiblement entre 2009 et 2019, mais **la densité moyenne du SCOT reste inférieure** d'une quarantaine de points à celle de la région Normandie et de plus d'une dizaine de points à celle du département de la Manche.

Sur le plan des équilibres générationnels, comme dans la plupart des territoires ruraux, on observe une augmentation constante de la part des 65 ans et plus depuis les années 60. Alors que cette tranche d'âge ne représentait que 15,5% de la population en 1968, elle représente en 2019 plus d'un quart de la population du territoire (soit 28,6%).

La dynamique de l'habitat est assez forte, et s'explique par l'augmentation démographique ; ainsi le nombre total des logements n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990. Entre 2009 et 2019, on observe une hausse de 9% du nombre de logements résultant de :

- Un accueil des ménages qui s'est traduit par une hausse des résidences principales de +9% sur la période.
- Une augmentation des résidences secondaires de +6% (17% du parc total des logements) et qui témoigne du tropisme littoral ce qui induit une différence très grande entre les espaces proches de la Mer (par exemple 28,3% sur GTM) et les autres espaces (9,5M% sur Villedieu Intercom).
- Une très importante augmentation des logements vacants de +36%, passés sur la période 2009-2019 d'environ 7% du parc (soit proche de besoin de rotation admis) à 10%.

→ UNE ECONOMIE PLURIELLE ET DYNAMIQUE

Le territoire du PETR Sud-Manche Baie-du-Mont-Saint-Michel est un vrai bassin de vie. Ce territoire, dont les habitants et les acteurs sont conscients de la position privilégiée, se vit entre littoral et rural, disposant d'un axe privilégié avec les centres urbains proches que sont Rennes et Caen. Ce territoire est également un site UNESCO de caractère, de patrimoine et d'histoire.

Ce territoire de traditions et d'avenir vit d'activités particulièrement diversifiées : tourisme, agriculture, pêche et conchyliculture, agroalimentaire, électronique, artisanat d'art, industries du luxe... Cet équilibre et cette diversité, loin

d'en faire un territoire neutre, en font un territoire de complétude, dont les nécessaires interdépendances, tant externes qu'internes, sont vécues comme des atouts.

Le territoire du PETR est pourvoyeur d'un emploi diversifié avec, aussi bien une activité industrielle forte et historique, qu'un artisanat qui irrigue le territoire, reconnu pour ses savoir-faire et source de dynamisme. L'agriculture et ses nombreuses déclinaisons agroalimentaires valorisent les différents paysages (la mer, les plaines et le bocage) agissant sur les productions de terroirs, l'identité locale et les qualités paysagères. Pourtant, sa situation de quasi-plein emploi confronte les entreprises aux difficultés de recrutement, notamment liées à l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences, avec la présence de publics très éloignés de l'emploi sur le territoire, un déficit de cadres et de techniciens qualifiés. Si l'offre de formation locale, réactive et agile, est en capacité de pallier le manque de certaines compétences localement, les organismes de formation et les entreprises sont aujourd'hui confrontés à de véritables difficultés en matière de sourcing et de captation des candidats.

Le maillage commercial paraît favorable sur le territoire du PETR (82% des habitants profitent d'un tissu alimentaire complet sur leur commune) et, mais se trouve marquée par une différence forte entre le tropisme littoral et la zone rurale de la partie Est du territoire. Deux enjeux pour l'avenir, répondre aux tendances du développement de la vacance commerciale dans les centres-villes et veiller aux équilibres entre commerces de proximité des centres et grande distribution présente sur les zones commerciales.

Le territoire propose une offre de services diversifiée, mais dont le maintien du caractère de proximité est remis en question sur les zones plus rurales (fermeture de commerces, départs non remplacés des professionnels de santé...). Le maintien de l'offre de services qui contribuent directement à l'attractivité du territoire et à la satisfaction des besoins des populations locales représente aujourd'hui un défi majeur.

D'une façon générale, l'offre d'accueil et de développement des activités économiques (foncières et immobilière) tant en matière de zones d'activités qu'en termes de solutions alternatives urbaines, moins consommatrices d'espaces, reste à structurer autour d'une utilisation raisonnée de l'espace tout en améliorant son adéquation aux besoins des entreprises.

Le territoire du PETR est valorisé par son patrimoine UNESCO, notamment à travers le Mont-Saint-Michel, mais revêt de nombreuses autres richesses, y compris en zone rétro littorale. Cette vocation touristique constitue l'une des locomotives économiques du territoire et lui confère une image forte de territoire de grande qualité de vie, mais devra trouver les outils de diffusion des retombées (hébergements notamment).

Fort de cette identité riche, le territoire doit aujourd'hui construire dans la durée un territoire économiquement cohérent reposant sur davantage de complémentarités entre les atouts économiques de chaque territoire et visant un effet d'entraînement global. Il est essentiel, non seulement de renforcer une dynamique économique commune en exploitant le potentiel de développement économique des entreprises, ainsi que la captation des actifs, mais également de développer une image de marque capitalisant également sur les atouts matériels et immatériels du patrimoine UNESCO.

→ UNE ACTIVITE TOURISTIQUE QUI DOIT BENEFICIER DU LEADERSHIP DU MONT-SAINT-MICHEL

Le territoire du PETR dispose de nombreux atouts touristiques : des grands espaces préservés, des sites de renommée mondiale (Mont-Saint-Michel et sa baie), mais également un patrimoine remarquable matériel et immatériel. Ces atouts se partagent entre la zone littorale, les bocages et la zone rétro littorale.

En termes de fréquentation, le Grand Site du Mont-Saint-Michel constitue le 1er point d'attraction. Mais l'offre d'accueil et d'hébergement associé est insuffisante en volume et en qualité ; par exemple le Mont-Saint-Michel capte mécaniquement la majeure partie des flux touristiques, mais la taille des équipements associés et notamment les capacités d'accueil sont insuffisantes pour accueillir et recevoir des groupes de grande taille.

L'activité touristique locale se caractérise également par une demande d'activités de pleine nature, dynamique et sportif autour du littoral préservé, et une évolution de plus en plus prégnante de la demande vers une dimension bien-être.

Le produit touristique qui connaît le plus fort développement est la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel. Il répond effectivement à la volonté des touristes d'accéder simultanément au Grand Site, à un espace naturel d'exception, et à cette volonté de se ressourcer.

Au finale, le territoire et son contexte paraissent propices au développement de l'activité touristique et à la valorisation du patrimoine. Ce qui nécessitera le développement d'une offre touristique plus qualitative, l'accompagnement des entreprises du secteur, ainsi que le développement d'une offre de formation associée. La complémentarité entre les différentes vocations touristiques du territoire (littorales, culturelles, sportives...) qui peut encore être renforcée représente également un levier de progression supplémentaire.

→ UNE AGRICULTURE EN ATTENTE DE DIVERSIFICATION ET/OU DE VALORISATION LOCALE

L'espace du territoire est très marqué par l'activité agricole. Ainsi, en 2016, l'ensemble de la surface déclarée s'élevait à 150 000 hectares, soit 76% du territoire (70% pour la Manche et 66 % pour la Normandie), auxquels il est nécessaire d'ajouter à ce chiffre des espaces non déclarés à la PAC, mis en valeur par des producteurs de légumes plein-champ ou de maraîchage, des éleveurs équinés et des particuliers exploitant quelques hectares pâturés le plus souvent par des moutons, chevaux ou bovins.

En matière de qualité des sols pour l'exploitation agricole, on observe des différences marquées d'une part entre l'Est et l'Ouest, d'autre part entre le centre et les parties Nord et Sud du territoire : en effet, les bonnes à très bonnes terres sont situées essentiellement sur les zones de plateaux sur la partie Est du territoire (autour de Saint-Hilaire-du-Harcouët et Mortainais), à l'Est du Granvillais et aux environs de Villedieu-les-Poêles le long de l'axe Villedieu-Percy.

A contrario, les moins bonnes terres sont situées plutôt sur la zone rétro littorale et au sud-ouest du PETR. Elles sont également rencontrées dans les fonds de vallées de la Sée et de la Sélune, de part et d'autre des cours d'eau.

Le chiffre d'affaires de la ferme PETR s'élève à 606 millions d'Euros, soit 45% de celui du département de la Manche alors que les territoires du PETR ne représentent que 37 de celui du département. 53 % du CA est réalisé par la vente de lait, 15% dans la production de gros bovins, 12 % dans les porcins.

La grande majorité de la production (91%) est réalisée par les productions de lait, viande bovine, porcs et volailles et est ainsi orientée vers l'extérieur. Ainsi, les élevages laitiers produisent 755 millions de litres de lait, ce qui permet de fournir des produits laitiers à 2,67 millions de consommateurs français, soit l'équivalent de 18 fois la population du PETR. Les éleveurs fournissent la viande bovine de 1,2 million de personnes, soit 8 fois la population locale. Ces chiffres sont également élevés en viande de porc (9 fois) et volailles (5 fois). Le territoire est par contre tout juste autosuffisant en viande ovine.

Le territoire comprend deux zones d'activités conchylicoles à Bricqueville-sur-Mer et Bréville-sur-Mer en bordure du littoral

Ces 10 dernières années, la croissance des volumes de production laitière a accentué la spécialisation du territoire.

L'enjeu de la diversification des productions, de la valorisation locale avec le souci de l'alimentation locale est ainsi démontré.

Des initiatives existent dans ce domaine et on peut évaluer à 120 le nombre des agriculteurs pratiquant la transformation de leurs productions par une vente en circuits courts. Mais malgré une partie significative des ventes aux intermédiaires, l'organisation des circuits vers la population locale et touristique ne permet pas d'assurer des débouchés suffisants à ces producteurs. Ils sont ainsi nombreux à étendre leurs circuits de vente vers les agglomérations proches de Saint Lô, Caen, Rennes... ainsi que vers la région parisienne pour certains avec des grossistes ou sous forme collective ((type GIE).

→ LA CONSOMMATION D'ESPACE, EN FORTE DIMINUTION

La superficie totale consommée entre 2010 et 2020 a été de 1 089,70 ha contre 1853,65 ha entre 2000 et 2010. L'économie foncière a donc été de 76,4 ha par an à partir de 2010¹. La baisse est sensiblement équivalente sur l'ensemble du territoire, hormis sur les communes de l'ancienne communauté de commune du Val de See. L'urbanisation reste toujours plus forte le long du littoral d'Avranches à Granville.

Le secteur de l'habitat était jusqu'en 2015 le secteur le plus consommateur d'espace, mais il est aussi le principal facteur de la baisse de l'urbanisation, en passant de 117ha/an pour la période 2002-2007 à 29ha/an entre 2015 et 2020. C'est à présent l'agriculture qui en restant sur un rythme d'urbanisation stable depuis le début des années 2000 (environ 32ha/an) est le principal facteur de consommation d'espace sur le territoire.

L'effort de réduction de la consommation de l'espace doit aujourd'hui être poursuivi dans la logique du ZAN à l'horizon 2050².

→ UNE CONSOMMATION FORTE D'ÉNERGIE, UNE PRODUCTION LOCALE A RENFORCER, DES GES ÉMIS

Les consommations d'énergie du territoire du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel s'élevaient à 4 236 GWh d'énergie en 2015. Elles sont essentiellement liées au secteur industriel (31%) suivi du secteur des transports (30%) et du résidentiel (27%). Les secteurs agricole et tertiaire ne représentent que 12% des consommations d'énergie.

¹ Pour mémoire, la consommation annuelle était de 191 ha/an entre 2002-2007, elle est passée à 109,0 ha entre 2010 et 2020.

² Cf. l'application de la loi Climat et Résilience d'août 2021

Avec une production totale évaluée en 2015 à 107 GWh d'énergie électrique et 315 GWh d'énergie thermique, le territoire doit s'inscrire dans un objectif de décarbonation des énergies et de relocalisation de leur production, en s'appuyant sur le développement des énergies renouvelables suivantes : bois-énergie (si issu d'une gestion durable des forêts et des haies), énergies fatales³, photovoltaïque (notamment toitures), méthanisation et valorisation énergétique des déchets.

A noter l'activité touristique qui est un facteur important sur le territoire avec la présence du Mont-Saint-Michel et sa Baie. Ce site touristique d'exception génère des retombées économiques pour le territoire, mais entraîne également des conséquences sur l'environnement et tout particulièrement sur les consommations d'énergie liées aux transports et aux résidentiels. La zone tampon couvrant une grande partie du territoire est à considérer dans le développement de production d'énergie renouvelable de grande ampleur (éolienne terrestre, solaire photovoltaïque).

En termes de Gaz à Effet de Serre, les émissions totales du territoire du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel étaient évaluées à 1 994 kteqCO₂ en 2015 soit 13,4 TeqCO₂/hab./an (Équivalent tonnes par habitant par an) et par an (contre 8,9 TeqCO₂/hab./an pour la région Normandie et 8,1/hab./an pour la France). Le territoire a donc un ratio d'émission de GES qu'on peut considérer comme élevé en comparaison des ratios d'émissions régionales et nationales. La source d'émission principale de GES sur le territoire est l'agriculture qui représente 65% des gaz émis et devient l'un des véritables enjeux du territoire. La seconde source d'émission est le transport routier avec 14%, suivi de l'industrie avec 9% et du résidentiel avec 8% des gaz à effet de serre émis. Le secteur tertiaire ne représente que 3% des émissions et le secteur des déchets que 1% des émissions de GES.

Le territoire du PETR Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel ne fait pas qu'émettre des gaz à effet de serre à travers les secteurs d'activités développés auparavant, mais il en capte également. C'est ce que l'on appelle la "séquestration carbone" qui représente le captage et le stockage en partie du carbone de l'atmosphère dans des "puits de carbone" comme les forêts, les prairies et cultures du territoire avec 45,6 millions de tonnes équivalent CO₂ sur le territoire. Ce flux peut être mis en parallèle des émissions de GES du territoire. Annuellement, 72 014 teqCO₂ sont séquestrées à l'échelle du territoire. À ce niveau, seul 4% des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités du territoire du SCoT sont ainsi séquestrés par la biomasse.

En matière de transition énergétique et climatique et dans un contexte de raréfaction des ressources, l'enjeu est donc de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique. Ces évolutions entraîneront nécessairement des conséquences sur nos modes de vie actuels, sur notre alimentation, notre santé et sur le renforcement des inégalités sociales et économiques à l'échelle des territoires : submersion de villes côtières, sécheresse... C'est pourquoi nous devons absolument limiter ces effets et nous y préparer au mieux.

→ LA RESSOURCE ET LA GESTION DES EAUX

La situation des masses d'eau apparaît plutôt satisfaisante même si quelques derniers progrès doivent être réalisés d'aujourd'hui à 2027 :

- 50% des 6 masses d'eau souterraine sont en bon état, l'autre moitié devant l'être en 2027 :
- Les 85 masses d'eau de rivière présentent un bon état chimique et un état écologique de moyen à bon,
- La masse d'eau de transition, liée à l'estuaire de la Sélune, de la Sée et du Couesnon au niveau de la Baie du Mont-Saint-Michel est en bon état écologique et devait atteindre un objectif du bon état chimique pour l'année 2021.

Ainsi, les ressources disponibles sont suffisantes au regard des besoins et en 2017, dans la Manche, 99,5% des habitants ont été alimentés par une eau potable conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

A noter tout de même une majorité des communes sont situées en Zones Vulnérables Nitrates pour lesquelles la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Les enjeux concernent ainsi essentiellement la sauvegarde de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le développement et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. La capacité d'accueil du territoire dépendra de sa capacité et de la qualité des assainissements collectifs comme individuels.

³ On appelle *énergies fatales* toutes les énergies qu'on considère perdues si on ne les utilise pas au moment où elles sont disponibles.

→ LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Le territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel est couvert par de nombreux zonages d'inventaires associés au patrimoine naturel dont une partie significative est concernée sur le littoral et le réseau hydrographique. Sur ce dernier sont dénombrés pas moins de

- 61 ZNIEFF de type 1 (3619 hectares) recouvrant 1.69% du territoire,

- 18 ZNIEFF de type 2 (25 738 hectares) recouvrant 12% du territoire,
- 2 arrêtés de biotope (Rivière de la Garenne (Chaulieu, Le Fresne-Poret, Sourdeval et Ger) et la Sélune et ses affluents (32 communes concernées),
- Un réseau Natura 2000 dont cinq Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (« Baie du Mont », « Bassin de l'Airou », « landes du tertre Biezt et Fosse Arthour », « Vallée de la Sée », « Chausey », « Littoral Est Cotentin de Bréhal à Pirou » et « anciennes mines de Barenton et de Bion » et 2 Zones de Protection Spéciales (ZPS) « Chausey » et « Baie du Mont Saint-Michel »

Les sites Natura 2000 du territoire du SCoT sont principalement composés de zones maritimes et de zones de transition entre l'eau et la terre comme des prés-salés, de lagunes et de marais. Ces espaces sont propices au développement de vasière et schorre. L'intérieur des terres accueille également des sites d'intérêt européen, notamment de la présence de sites d'hibernation de plusieurs espèces de Chiroptères. Les populations de Grands Murins et de Grands Rhinolophes y sont conséquentes.

Les ZPS occupent 2810 hectares de la surface terrestre du SCoT soit 1.31% du territoire et les ZSC 2587 hectares soit 1,21 % .

Quatre communes (Ger, Mortain-Bocage, Barenton, Saint-Cyr du Bailleul et Saint-Georges-de-Rouelley) ont adhéré au Parc Naturel Régional Normandie Maine.

9 sites ont été acquis pour protection par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et 8 sites ont été acquis par le Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Sur le littoral et sur le réseau hydrographique, très soumis aux pressions urbaines, économiques et touristiques, le risque de dégradations est permanent. Ailleurs, moins de pressions, mais les espaces sont tout de même fragilisés du fait même qu'il y a très peu de périmètres et/ou mesures spécifiques de protection.

Les enjeux concernent ainsi la préservation et la valorisation des sites Natura 2000, l'identification des secteurs à préserver, l'adaptation des ambitions de développement aux sensibilités en présence (Notion de Capacité d'accueil, la valorisation des espaces naturels et des grands sites en améliorant notamment l'information et la sensibilisation du grand public à la fragilité des milieux, et dans le détail le maintien d'un système bocager dense, la préservation des espaces forestiers sur l'ensemble du territoire, le maintien d'une mosaïque agricole et notamment une meilleure prise en compte de la spécificité des prairies littorales, l'amélioration du potentiel écologique des cours d'eau...

ANNEXE 7 – GRILLE DE SELECTION

Le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour tâche d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et donc de définir des critères de sélection » (article 34 du règlement R(UE) 1303/2013).

L'attribution d'une note (sur 20 points) en fonction de la grille proposée permet de mesurer la cohérence de chaque projet en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs visés par la stratégie LEADER 2023-2027. Cet outil accompagne les membres du GAL lors de l'analyse de l'opération. A des fins de transparence, il est également transmis en amont au porteur de projet.

Critères de recevabilité du projet		Note
I – ANALYSE DE RECEVABILITE DU PROJET*		
Viabilité et qualité technique du projet		/1
Détail et caractère raisonnable, argumenté/ justifié des coûts présentés du plan de financement présenté ?		/1

*L'attribution de la note « 0 » à l'un de ces 2 critères de recevabilité entraîne un avis défavorable et l'obligation de représentation d'un projet par exemple plus abouti.

Critères de sélection du projet	0 point	1 point	2 points	3 points	4 points	Note
II – ANALYSE DE LA CONTRIBUTION A LA STRATEGIE LOCALE DE LA PROGRAMMATION 2023-2027 DU PETR SUD-MANCHE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL						
1. Garantir la préservation d'un espace rural vivant 2. Imaginer une ville durable, vivante et sobre 3. Agir contre les discriminations et les inégalités 4. Créer, produire et consommer durablement 5. Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème		Répond à 1 enjeu	Répond à 2 enjeux	Répond à 3 enjeux	Répond à 4 enjeux ou plus	/4
Effet structurant pour le territoire Sud-Manche Baie du Mont-Saint-Michel	Projet d'intérêt individuel	Projet d'intérêt communal	Projet d'intérêt intercommunal	Projet d'intérêt à l'échelle du PETR	Projet intégré au centre-bourg	/4
Le projet entend-t-il, dans sa construction ou sa mise en œuvre, recourir aux ressources locales ? Le projet contribue-t-il à la mise en valeur des produits locaux ?	NON	Le projet s'appuie sur les ressources du territoire	Le projet valorise des productions locales	La transformation de produits locaux augmente leur valeur ajoutée	Les produits locaux transformés seront source de notoriété	/4
Le porteur de projet justifie-t-il d'un plan de financement réaliste et détaillé ?	NON				OUI	/4
Bénéficiaires : nombre, diversité, bénéficiaires finaux	Pas de bénéficiaires finaux connus	Les bénéficiaires finaux sont connus			Les bénéficiaires finaux sont associés à la construction et au pilotage de l'action	/4
III – ANALYSE DE L'ARTICULATION AVEC LES ORIENTATIONS REGIONALES, NATIONALES ET EUROPEENNES						
Retombées économiques	NON		Oui sans quantification		OUI avec quantification	/4
Innovation technique, sociale ou territoriale	Reproduit une activité/méthode déjà présente sur le territoire	Reproduit une activité/méthode peu présente sur le territoire	Améliore une activité/méthode bien présente sur le territoire	Améliore une activité/méthode peu présente sur le territoire	Reproduit une activité/méthode bien présente sur le territoire	/4
Démarche de partenariat, de travail en réseau	Pas de partenaires autour du projet	Communique avec des partenaires	Travaille avec des partenaires	Travail en réseau	Projet collectif	/4

Logique de coopération			Coopération locale		Coopération avec acteur(s) de territoire(s) extérieur(s)	/4
Contribution aux priorités Transversales européennes: - Prévention contre toute forme de discrimination et notamment les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, - Prise en compte des objectifs de développement rural durable, - Prise en compte des nécessités d'adaptation au changement climatique		Contribue à 1 priorité	Contribue à 2 priorités	Contribue à 3 priorités		/3
Contribution aux priorités régionales de la Région Normandie ? ▪ Prise en compte de la ruralité ▪ Stratégie multi-sectorielle ▪ Attractivité territoriale par les services à la population		Contribue à 1 priorité	Contribue à 2 priorités	Contribue à 3 priorités		/3
Le projet présente-t-il une durabilité satisfaisante au regard des années à venir ? Le porteur de projet a-t-il envisagé la façon dont pourrait évoluer son projet et les moyens qu'il lui sera nécessaire de mettre en œuvre ?	NON				OUI	/4
Le projet présente-t-il des opportunités de transférabilité ? (essaimage et effets structurants)	NON				OUI	/4

FICHE – ACTION N° 1 – Armature rurale « garantir un espace rural vivant ... »	0 points	2 points	4 points	Note
Analyse du projet selon les critères de sélection du projet adaptés à la fiche action n° 1				
Cette démarche répond-t-elle au défi d'un changement de trajectoire (0 éliminatoire) ?	NON (éliminatoire)	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche concilie-t-elle développement et sobriété ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche contribue-t-elle à renforcer l'armature territoriale du territoire ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche renforce-t-elle le rôle d'une centralité du territoire – bonus de 1 point si plusieurs centralités ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche est-elle favorable à la mobilité inversée ou à l'accès aux services par la mobilité ? Bonus de 1 point si la mobilité est collective.	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche rééquilibre-t-elle la répartition de population en faveur d'une meilleure intensification urbaine ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4

FICHE – ACTION N° 2 – Aménagement « imaginer une ville durable... »	0 points	2 points	4 points	Note
Analyse du projet selon les critères de sélection du projet adaptés à la fiche action n° 2				
Cette démarche répond-t-elle au défi d'un changement de trajectoire (0 éliminatoire) ?	NON (éliminatoire)	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche concilie-t-elle développement et sobriété ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche s'intéresse-t-elle à la lutte contre l'artificialisation et à la réduction de la consommation de l'espace – Bonus 1 point si la démarche réinterroge une situation déjà existante ? Malus de -1 point si projet localisé en extension urbaine.	NON	Un peu	Beaucoup	/5
Cette démarche intègre-t-elle des mécanismes améliorant la compréhension des enjeux liés à la préservation des espaces ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche permet-elle de protéger les fonctionnalités intrinsèques et anthropiques d'un espace zone A, N ou U ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche intéresse-t-elle de façon combinée plusieurs fonctions combinée (logements, services, économie) ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4

FICHE – ACTION N° 3 – SERVICES « Agir contre les discriminations et les inégalités ... »	0 points	2 points	4 points	Note
Analyse du projet selon les critères de sélection du projet adaptés à la fiche action n° 3				
Cette démarche améliore-t-elle le bien-être physique, mental ou social des habitants (0 éliminatoire – Bonus de 1 point si elle s'intéresse aux trois)?	NON (éliminatoire)	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche est-elle élaborée avec la participation d'habitants ou de représentants d'habitants ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche intéresse-t-elle la prévention en santé physique, mentale et sociale ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche participe-t-elle à d'une meilleure information des habitants et appropriation des enjeux et méthode de prévention ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche prend-t-elle en compte de manière spécifique les caractéristiques sociales des habitants du territoire ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche concerne-t-elle un nouveau service ou améliore-t-elle les capacités de prise en charge (en nombre ou en qualité) par le service ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche mobilise-t-elle de façon combinée des professionnels et des personnes privés ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche intéresse-t-elle particulièrement les publics en difficultés ou lutte-t-elle contre les inégalités ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4

FICHE – ACTION N° 4 – EMPLOIS « Créer, produire et consommer durablement ... »	0 points	2 points	4 points	Note
Analyse du projet selon les critères de sélection du projet adaptés à la fiche action n° 4				
Cette démarche conduit-elle à la création ou le maintien d'emplois ?	NON (éliminatoire)	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche intéresse-t-elle la création, reprise ou transmission d'activité ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche engage-t-elle collectivement plusieurs acteurs économiques dans un même objectif ou complémentarément ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche intéresse-t-elle <i>a minima</i> la dynamique des trois intercommunalités ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche favorise-t-elle l'emploi ou le réemploi ou la valorisation de ressources locales dans un objectif de développement durable ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche permet-t-elle de créer une valeur ajoutée nouvelle aux productions ou ressources locales et aux réseaux de proximité ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4

FICHE – ACTION N° 5 – RESSOURCES « Engager résolument le territoire dans la préservation de son écosystème ... »	0 points	2 points	4 points	Note
Analyse du projet selon les critères de sélection du projet adaptés à la fiche action n° 1				
Cette démarche agit-elle en faveur de la préservation de la ressource ? (eau, énergie, sol, habitats, faune, flore...) ?	NON (éliminatoire)	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche contribue-t-elle à la résorption de pollutions (eau, sol, air) - d'origines diverses bonus de 1 point ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche permet-t-elle de mieux s'approprier et mieux transmettre les richesses naturelles et/ou culturelles locales ? – si impact naturel et culturel bonus de 1 point	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche implique-t-elle un public large et divers ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4
Cette démarche participe-t-elle de la valorisation des ressources locales à l'extérieur ?	NON	Un peu	Beaucoup	/4

Les projets de coopération seront analysés au regard des points I, II et III et sur l'articulation au moins l'une des fiches actions.

ANNEXE 8 - LISTE DES PRINCIPALES REUNIONS DE CONCERTATION

Date	Participants	Objectifs des réunions
16/12/2021	Comité syndical du PETR	Autorisation de consultation pour le recrutement d'un cabinet d'étude et validation de la méthode de concertation.
28/01/2022	Echanges avec les DGS des EPCI	Echange de documents (projet de territoire, contrats de ruralité, ...), mise au point du socle des priorités, des orientations stratégiques, des fondamentaux de la réponse à l'AMI.
14/02/2022	Echanges avec les services des EPCI	
03/02/2022	Bureau du PETR	Echanges sur la feuille de route, l'analyse des offres et les fondamentaux de la candidature AMI.
14/02/2022	Concertation Elus et socioprofessionnels	Réunion de travail sur le document de réponse à l'AMI.
17/02/2022	Comité Syndical du PETR	Débats et Validation de la réponse à l'AMI.
03/03/22	Bureau du PETR	Retour sur les débats en Comité Syndical pour le dépôt de l'AMI.
07/04/2022	Bureau du PETR	Panorama régional de l'AMI.
05/05/2022	Bureau	Réflexions sur les pistes de coopération LEADER.
02/06/2022	Bureau du PETR	Partage du contenu du dossier, des attendus régionaux et européens.
13/06/2022	DGS des 3 EPCI	Réunion de calage avant les réunions par EPCI.
14/06/2022	Chambres de Commerce, des Métiers et d'Agriculture	Partage de l'appel à contributions.
23/06/2022	Réunion inter – GAL du Département de la Manche	Echanges sur les candidatures et suggestions de coopérations.
01/07/2022	Elus et techniciens de la CA MSMN	Echanges sur les thématiques, les pistes d'actions, les cohérences avec les politiques communautaires.
07/07/2022		
12/07/2022	Elus et techniciens de la CC VI	Partage de la candidature (priorités, stratégie, pistes d'actions).
13/07/2022	Elus et techniciens de la CC GTM	
Du 21/07/2022 au 08/09/2022	Elus du PETR et des 3 EPCI	Enquête sur Google Forms
08/09/2022	Séminaire concertation élus et socio-professionnels de la CC GTM	Présentation du programme LEADER et du cadre stratégique retenus pour 2023-2027.
09/09/2022	Séminaire concertation élus et socio-professionnels de la CA MSMN	Appel à contributions, à projets.
14/09/2022	Elus du Comité Syndical du PETR	Présentation bilan de la concertation.
		Présentation du contenu de la candidature, validation stratégie et pistes d'actions.
10/10/2022	Conférence de presse à Beauvoir	Présentation de deux projets ayant bénéficié des crédits européens FEADER – LEADER sur la période 2014 – 2022 et de l'appel à candidature 2023-2027. Appel à contributions grand public.
13/10/2022	Elus de la CC VI	Validation candidature.
20/10/2022	Bureau PETR	Partage évaluation programme 2014-2022, de ses conclusions et des conséquences sur 2023-2027
27/10/2022	Elus de la CA MSMN	Validation candidature.
17/11/2022	Elus de la CC GTM	Validation candidature.
17/11 et 24/11/2022	3 EPCI (responsables thématiques, élus référents)	Argumentaire, stratégie, actions. Finalisation de la candidature.
25/11/22	Bureau du PETR	Validation de la proposition définitive avant passage en Comité Syndical.
25/11/2022	Comité syndical du PETR	Validation du Dossier de candidature.

ANNEXE 9 – ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT

